

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEURE ET DE  
LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE  
(ESC)**

Mémoire de fin d'étude en vue de l'obtention du Diplôme de master en  
science financière et comptabilité

**Spécialité** : Monnaie, Finance et banques

THEME :

*Analyse du Risque de Crédit dans une Banque par  
la Méthode cotation de risque emprunteur*

Elaboré par :

 **BEN LAKRI Nour el houda**

Encadreur :

**MOKRAOUI Houcine**

**Lieu de stage** : Banque d'agriculture et du développement rural

**Période de stage**: du 08/04 /2020 au 08/05/2020

**2019/2020**

## **Remerciement :**

Avant tout, je remercie DIEU pour m'avoir donné le courage et la volonté de réaliser ce travail.

Je tiens à exprimer mes profondes et mes vifs remerciements à :

Mon encadreur **Ms mokraui hacen** qui, tout au long de ce travail, a fait preuve de professionnalisme.

Ainsi qu'au personnel de service de crédit de la GRE (BADR) et leur aide si appréciable.

Aussi pour tous les professeurs qui nous ont suivies durant tout notre parcours du primaire à l'école supérieure.

Tous ceux qui m'ont aidé de près ou de loin à la réalisation de ce modeste travail.

# **Table des matières**

## Remerciement

<b>Table des matières</b>	
<b>Liste des tableaux</b>	
<b>Liste des figures</b>	
<b>Introduction générale</b>	2-3
<b>Chapitre 01</b>	
<b>Le risque de crédit et le règlementation bancaire</b>	
<b>Introduction</b>	05
<b>Section 1 : Généralités sur les crédits</b>	06
1-1- Définition de le crédit bancaire .	06
1-2- Le rôle de crédit .	07
1-3- les types de crédits .	07
1-3-1- La durée .	07
1-3-2- l'objet .	07
<b>Section 2 : les risques de crédit.</b>	12
2-1- l'origine de mot «risque» :	12
2-2- définition du risque de crédit :	13
2-3- typologie du risque de crédit :	13
2-3-1- le risque de défaut :	14
2-3-2- le risque de dégradation du spread :	14
2-3-3- risque de l'incertitude de recouvrement :	15
2-4- les conséquences du risque de crédit sur l'activité bancaire :	15
2-4-1- La dégradation de rating de la banque :	15
2-4-2- La dégradation de la solvabilité de la banque :	15
2-4-3- un risque systémique :	16
2-4-4- dégradation de la relation banque /client :	16
<b>section 3 : l'évolution des normes prudentielles relative ou risque de crédit et la réglementation algérienne.</b>	17

3-1- Présentation du comité de Bâle.	17
3-1-1- L'accord de Bale1 <b>de 1988.</b>	18
3-1-2- Faiblesses de Bale 1.	20
3-1-3- Bale 2.	21
3-1-4- Bale 3.	26
3-2- la réglementation Algérienne :	29
Conclusion .	32

## **Chapitre 02**

### **Méthode d'évaluation de risque de crédit**

Introduction .	34
<b>Section 01 : Analyse Financière</b>	35
<b>1-1-</b> Définition de l'analyse financière.	35
<b>1-2-</b> Objectifs de l'analyse financière.	35
<b>1-3-</b> Les sources d'information de l'analyse financière	36
1-3-1- L'information comptable.	36
1-3-2- l'information externe.	37
<b>1-4-</b> Traitement de l'information collectée.	38
1-4-1- Le passage du bilan comptable au bilan financier.	38
1-4-2- les soldes intermédiaires de gestion.	39
1-4-3- L'analyse par les ratios .	41
<b>Section 02 : le crédit Scoring</b>	44
<b>2-1-</b> Définition du modèle de score .	44
<b>2-2-</b> Historique du crédit Scoring .	45
<b>2-3-</b> la construction de modèle score.	46
2-3-1- Le choix de critère de défaut et la construction des populations analysées ;	46
2-3-2- le <b>choix des variables explicatives.</b>	46
<b>2-4-</b> les méthodes de validations .	47
<b>2-5-</b> les avantages et les limites des modèles de score .	48
2-5-1- les <b>avantages.</b>	48

2-5-2- les limites :	48
<b>Section 03 : la notation financière</b>	<b>50</b>
3-1- les types de notation :	50
3-1-1- La notation externe :	50
3-1-2- La notation interne :	53
Conclusion :	57

## **chapitre 03**

### l'application de la méthode cotation de risque emprunteur

Introduction .	59
<b>Section 1 : Présentation de la banque d'accueil et le système de cotation.</b>	<b>60</b>
<b>1-1- Présentation de la Banque d'Agriculture et du Développement Rural « BADR »</b>	<b>60</b>
1-1-1- <b>Historique.</b>	60
1-1-2- <b>Les principales missions de la BADR.</b>	60
1-1-3- <b>Objectif de la BADR.</b>	61
<b>1-2- Présentation du système de cotation de la BADR.</b>	<b>61</b>
1-2-1- Définition .	61
1-2-2- <b>Échelle de cotation et éléments d'évaluation .</b>	<b>61</b>
<b>SECTION 02 : Etude cas pratique</b>	<b>63</b>
<b>2-1- Présentation de la relation</b>	<b>63</b>
<b>2-2- Analyse financière :</b>	<b>66</b>
2-2-1- Présentation des Etats Financiers de l'entreprise :	66
2-2-2- Analyse du Risque et attribution d'une note :	70
Conclusion	78
Conclusion générale	80
Bibliographie	83

# liste des tableaux

01	Echelle De pondération prévue par le comité de Bale	20
02	la répartition des risques et leurs exigences en fonds propres .	22
03	les différents types de ratios.	42
04	l’histoire du crédit scoring en 10 dates.	45
05	principales notations financière	51
06	le bilan	66
07	indicateurs d’équilibre financière	67
08	Ratios de structure	68
09	ratio de gestion SCF	68
10	ratios de rentabilité SCF.	69
11	SIG Consolidé	69
12	compte résultat	70
13	équipement locaux :	72
14	TCR .	72
15	notation de l’entreprise et son activité.	73
16	Notation de l’entreprise et son management	73
17	notation Ratio d’équilibres	74
18	notation Ratios de structures	75
19	notation ratio d’activité.	75
20	La cotation du risque emprunteur :	76

# liste des figures

N	Figure	page
01	processus de gestion de risque	17
02	les fonds propres réglementaire	19
03	Actif et passif du bilan financier	37
04	tableau financière	39
05	BFR et FR.	67
06	étude de marché	71

# **Introduction générale**

## Introduction :

L'évolution de l'activité bancaire durant ces dernières décennies implique l'apparition de divers risques et l'aggravation de ceux déjà existants. Le risque est inséparable du métier du banquier. Il est même une grande partie son fondement. Les banques doivent de ce fait attacher une grande importance aux différents risques qu'elles peuvent encourir.

Plusieurs types de risques peuvent affecter une banque. Toutefois le risque de contrepartie, ou risque de crédit, est à la fois le premier, le plus dangereux et le plus courant auquel est confronté un établissement financier, d'une façon générale. Le risque de crédit est le risque le plus important qu'un établissement bancaire puisse encourir, il désigne le risque de pertes suites au défaut d'un emprunteur sur les engagements de remboursement de dettes qu'il a contracté.

Ainsi, la gestion des risques dans le domaine bancaire de crédit est un enjeu important, elle est nettement améliorée et contribue à renforcer la solidité financière des établissements de crédit : il s'agit du thème central des accords Bâle II. Il permet entre autre de corriger certaines faiblesses notoires de Bâle I. L'évolution prudentielle du ratio Cooke vers le ratio Ms Donogh a pour l'objectif la stabilité financière et la solidité du système bancaire

Le système bancaire algérien utilise des méthodes classiques pour faire face aux risques de crédit. Permet ces méthodes : la notation interne qui représente un outil d'appréciation du risque de crédit car elle permet d'améliorer la gestion et de piloter la politique de crédit en matière d'allocation des fonds propres, donc de maintenir le bon fonctionnement du système bancaire.

Notre travail s'inscrit dans ce contexte pour montrer l'importance de la notation interne comme outil d'appréciation du risque de crédit et tenter de démontrer la nécessité pour les banques de se doter de tels systèmes.

Cela nous ramène à poser la problématique suivante :

➤ **Dans le cadre de la gestion du risque de crédit, qu'apporte l'utilisation d'un système de notation interne à l'appréciation du banquier ?**

Dans le souci d'apporter des éléments de réponses, notre raisonnement est orienté par les sous-questions suivantes :

- Qu'est ce que le risque de crédit et quel impact a-t-il sur l'activité bancaire?
- Qu'apporte la réforme Bâloise à la gestion de risque de crédit ?
- Quelles sont les différentes méthodes d'évaluation du risque de crédit ?
- Qu'est-ce qu'un système de notation interne? quels sont ces objectifs, quel est la méthodologie de construction d'un système interne du risque de crédit ?
- Comment va être appliqué ce système en vue de l'attribution d'une note à une entreprise au sein de la BADR ?

C'est dans ce même contexte que nous proposons les hypothèses suivantes :

- Le risque de crédit est le risque de non remboursement de prêt.
- La méthode de notation des contreparties est performante dans l'évaluation et la gestion du risque de crédit.
- Sur un plan pratique, le système de notation mesure avec exactitude le risque de crédit.

Afin de répondre à ces préoccupations, nous allons opter pour une méthodologie descriptive et analytique et nous allons structurer notre mémoire comme suit :

- Un premier chapitre : « risque de crédit et la réglementation bancaire » qui nous permettra d'aborder des éléments liés au crédit, les risques dont souffre le système bancaire en insistant sur le risque crédit. Ainsi que l'évolution des normes prudentielles relative au risque crédit plus que la réglementation algérienne.
- Un deuxième chapitre : « les méthodes d'évaluation de risque de crédit » nous traiterons les différentes méthodes d'évaluation du risque de crédit : l'analyse financière, la méthode de score puis la notation interne, en citons les avantages et les limites de chaque méthode
- Nous terminons notre étude avec un troisième chapitre qui sera consacré à une étude de cas pour présenter un système de notation interne ou client de la BADR. Celui-ci sera illustré par une application chiffrée qui expliquera le processus d'attribution d'une note à une entreprise.

Enfin, une conclusion générale viendra clôturer notre travail.

# **CHAPITRE 01**

## **le risque de crédit et le règlementation bancaire**

**Introduction :**

Le risque de crédit pour une banque est de très loin le plus important puisqu'il représente 75 à 85% du risque global chez l'établissement bancaire.

Ainsi la maîtrise du risque est devenue l'un des axes stratégiques majeur de la gestion des entreprises bancaires et des autorités bancaires par la mise en place d'une réglementation pertinente.

A ce titre l'intérêt de ce chapitre consiste :

- Dans une première section, quelques généralités sur les crédits.
- Ensuite, dans la deuxième section, les risques de crédit.
- Enfin, dans la troisième section, l'évolution des normes prudentielles relatives au risque de crédit et la réglementation algérienne.

## Section 1 : Généralités sur les crédits

L'activité bancaire met l'établissement devant une grande variété des risques .Parmi ces risques nous avons traité principalement le risque de crédit qui est le plus connue et le plus important en raison de la gravité de ces conséquences potentielles.

### 1- Concept sur le crédit :

#### 1-1- Définition de le crédit bancaire :

Le crédit bancaire est une mise à la disposition de fonds par la banque au profit d'un agent économique (emprunteur) à une date donnée avec une obligation de remboursement et moyennant une rémunération. Cette définition est appuyée par plusieurs auteurs dont Cécile Kherroubi et Philippe Thomes (2013) selon lesquels : « un crédit est un contrat de prêt qui stipule le montant emprunté et l'échéancier de son remboursement. Pour le créancier il constitue une suite de flux financière. Le première est négatif et correspond ou décaissement du prêt c'est- a- dire ou versement de capital à l'emprunteur. Les suivants sont positifs : le créancier encaisse des échéances qui incluent du remboursement du capital et des intérêts. Le crédit est une anticipation de recette future, une forme de pari sur la réussite de projet de l'emprunteur ».<sup>1</sup>

Un autre auteur abonde dans le même sens et donne au crédit la définition suivante :

« faire crédit , c'est faire confiance , c'est donner librement la disposition effective et immédiate d'un bien réel ou d'un pouvoir d'achat , contre la promesse que le même bien ou un bien équivalent vous sera restitué dans un certain délai , le plus souvent avec rémunération du service rendu et du danger couru , danger de perte partielle ou totale que comporte la nature même de ce service »<sup>2</sup>.

Au titre de la loi algérienne n°90 / 1 du 14.04.1990 sur la monnaie et le crédit en son article 112 le concept de crédit est défini comme suit : « constitue une opération de crédit tout acte, à titre onéreux par lequel une personne met , ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne ou prend , dans l'intérêt de celle-ci , un engagement par signature tel qu'un aval , un cautionnement ou une garantie sont assimilés à crédit bail ».

<sup>1</sup> Cécile Kharoubi et Philippe thomas : analyse du risque de crédit , édition 18 , rue fayette ,2013, p25.

<sup>2</sup> Dutailli .G , «le risque de crédit bancaire ».édition dalloz ,paris ,2003,p37.

Donc le crédit est fondé sur les éléments suivants : La confiance , la promesse , le temps et le risque .

### 1-2- Le rôle de crédit :

Le crédit est un moteur de l'économie , c'est un facteur important du développement des entreprises .Il permet de faire face à tous les décalages entre les recettes et les dépenses quelque soit leur origine .Le crédit joue un rôle considérable dans les économies modernes car il:<sup>3</sup>

- Permet d'accroître la qualité de production.
- Met à la disposition d'une personne un pouvoir d'achat immédiate, ce qui facilite les échanges entre les entreprises et entre les entreprises et les particuliers .;
- Permet d'assurer la continuité dans un processus de production et de commercialisation ;
- Est un moyen de création monétaire

### 1-3- les types de crédits :

Les crédits sont classés selon :

#### 1-3-1-La durée : On a trois (3) types de crédit :

- Les crédits à court terme ( 1jour à 2 ans).
- Les crédits à moyen terme (2ans à 7ans).
- Les crédits à long terme (plus de 7ans).

#### 1-3-2-l'objet :

On distingue deux types de crédit :

**1-3-2-1- les crédits aux particuliers :** Il s'agit de différent type de crédit que les particuliers utilisent pour financer des besoins très varies , les plus importants sont :

a) **Le crédit à la consommation :** il s'agit de crédit accordé aux particuliers , destinés au financement des achats des biens d'équipement déterminé (automobiles, appareil électroménagers , ....). Ils concernent les ménages résidents en Algérie et disposant d'un

<sup>3</sup> Petit –Dutallis G : « le risque du crédit bancaire ,édition Dunond ;paris ;1999 ;p20

revenu régulier sous réserve de leurs capacités d'endettement. « les crédits à la consommation permettant la vente temporairement de biens de consommation, des biens mobiliers à usage domestique : appareils ménagers, ameublement, automobile ». <sup>4</sup>

b) **Le crédit immobilier** : désigne d'une manière générale un emprunt destiné à financer tout ou une partie de l'acquisition d'un bien immobilier, de l'opération de construction, ou des travaux sur le bien.

1-3-2-2- **les crédits ou entreprises** : on classera les différents types de crédit selon qu'ils sont des crédits d'exploitation ou d'investissement.

a) **D'exploitation** : Les crédits d'exploitation sont des crédits à court terme dont la durée est généralement d'une année, accordés habituellement par des banques aux entreprises permettant de financer des actifs circulants dits aussi valeurs d'exploitation (stocks, travaux en cours..) non couverts par le fond de roulement .

**a-1) les crédits par caisse** : dans le crédit par caisse on retrouve :

➤ **la facilité de caisse** : la facilité de caisse est accordée à une entreprise qui se retrouve dans une situation de décalage de trésorerie à très court terme. ce décalage est dû aux décaissements importants tel que le règlement des fournisseurs ou le paiement des salaires .

Cette facilité est accordée par le banquier afin de laisser le compte de son client évoluer en position débitrice à concurrence d'un plafond déterminé à condition que le compte revienne créditeur assez rapidement grâce aux recettes réalisées.

➤ **Le découvert** : crédit à court terme octroyé aux entreprises , le découvert va servir à compléter les moyens de financement de l'entreprise c'est-à-dire de compléter le fonds de roulement qui, pour un temps, apparaît insuffisant. Pour mettre en évidence le mécanisme du découvert. nous avons retenu la définition suivante : « le découvert consiste pour le banquier , à laisser le compte de son client devenir débiteur dans la limite d' un maximum qui , le plus souvent , est fixé à titre indicatif sans qu'il ait engagement d'assurer le concours pendant une période déterminée ». <sup>5</sup>

➤ **Le crédit de campagne** : Les entreprises ayant des activités saisonnières se retrouvent généralement dans un besoin de trésorerie engendré par un besoin en fonds de roulement. Un

<sup>4</sup> LUC BERNET –ROLLANDE , « principes de technique bancaire », 24<sup>ème</sup> édition Dunod , Paris .p109

<sup>5</sup> BRANGER .J « traité d'économie bancaire : instrument juridique –techniques fondamentale » presses universitaires de France ,paris ,1975.

besoin qui sera couvert par la mise en place d'un crédit bien spécifique appelé « crédit de compagnie ». il s'agit d'un crédit sans garanties apparentes avec des risques accrus, qui fait partager au banquier le risque commercial de son client.

**a-2) les crédits par signature :** la banque peut apporter son concours à sa clientèle d'entreprises et de professionnels sous forme d'engagements que l'on appelle des crédits par signature. La banque est ainsi sollicitée pour émettre des engagements par signature afin de sécuriser et favoriser l'activité de ses clients.

Les formes des crédits par signatures sont :

➤ **l'aval :** l'aval bancaire est l'engagement fourni par la banque qui se porte qui se porte garante de payer tout ou partie du montant d'un effet de commerce si le principal obligé (débiteur) est défaillant à l'échéance <sup>6</sup>

Le banquier s'engage solidairement à payer le montant de l'effet avalisé en cas de défaillance du client demandeur d'aval. Ainsi il permet de mettre en confiance les partenaires de l'entreprise.

➤ **l'acceptation :** L'acceptation bancaire consiste en l'engagement d'une banque à payer un effet de commerce à échéance. Cet engagement est matérialisé par la mention « bon pour acceptation » précédé par la signature du banquier.

L'acceptation d'un effet par la banque, signifie que cette dernière en devient le principal obligé en substituant sa signature à celle de son client et s'engage par conséquent à honorer le paiement à l'échéance .

Cette forme de crédit par signature est généralement consentie dans le cadre du commerce extérieur notamment le crédit documentaire et la remise documentaire contre acceptation .

➤ **le cautionnement :** selon l'article 644 du code civile : « le cautionnement est un contrat par lequel une personne garantit l'exécution d'une obligation , en s'engageant envers le créancier a satisfaire a cette obligation si le débiteur n'y satisfait pas lui même». <sup>7</sup>

En effet, le cautionnement bancaire « est un prêt de signature de la part de la banque équivalent à une promesse de payer à la place de son client, soit à une certaine échéance, soit

<sup>6</sup> Droit bancaire édition DALLOZ .P563

<sup>7</sup> Guide et manuel des procedure de credit BEA avril 1997

dans certaines circonstances bien précises dans le contrat qui réunit le débiteur avec ses créanciers ». <sup>8</sup>

➤ **Crédit documentaire** : crédit documentaire est un instrument de règlement du prix de prestation commerciales entre un vendeur exportateur et un acheteur importateur .Un banquier est chargé par l'acheteur de verser une somme donné ou vendeur contre remise de document établissant l'exécution par ce vendeur de ces obligations.

« Il a pour vocation à répondre à deux contraintes essentielles du commerce international. L'exportateur veut bien vendre ses marchandises mais a peur de ne pas être payé, et l'importateur veut bien payer mais a peur de ne pas être livré ». <sup>9</sup>

**1-3-2-3- crédit d'investissement** : crédit d'investissement sont destinée à financer la partie haute du bilan , les immobilisation, l'outil de travail de l'entreprise et le remboursement de ces crédit ne peut être assuré que par le jeu des bénéfice.

Nous pouvons distinguer :

➤ **crédit a moyenne terme** : d'une durée de 2 à 7 ans, ce type de crédit est destiné à financer le matériel et les installation légères , acquisition d'équipement et outillages ou la durée de son amortissement est égale à la durée de son remboursement

➤ **crédit à long terme** : « le crédit à long terme s'inscrit dans la fourchette huit ans à vingt ans. Il finance des immobilisation lourdes, notamment des construction». <sup>10</sup>

Les banques accordent peu de ce type de crédits, en raison de son long délai de remboursement qui nécessite des ressources de durée compatible. Toutefois, les banques font de la transformation en affectant des ressources à court terme dans des financements à long terme, dans l'espoir qu'il y aurait toujours de nouveaux dépôts même à vue qui viendraient en substitution à ceux immobilisés dans les crédits à long terme.

➤ **Crédit-bail** : « Le crédit-bail est une technique de financement des investissements professionnels. Le chef d'entreprise choisit un équipement et convient avec le vendeur de condition de l'achat. <sup>11</sup>

<sup>8</sup> VANBRAG .N « crédit management et crédit scoring » , édition economica 1995 ,p72

<sup>9</sup> JEAN – MARC BÉGUIN arnad bernad « essentiels des technique bancaire » édition groupe eyrolles p 263

<sup>10</sup> LUC ERNET –ROLLANDE , op .cit ,p141.

« le crédit bail est une technique de financement d'une immobilisation par laquelle une banque ou une société financière acquiert un bien meuble ou immeuble pour le louer à une entreprise, cette dernière ayant la possibilité de racheter le bien loué pour une valeur résiduelle généralement faible en fin de contrat ». <sup>12</sup>

---

<sup>11</sup> Idem p253

<sup>12</sup> FRANCOIS DESMICHT « pratique de l'activité bancaire , edition Dunod , France ,2004, p14.

## Section 2 : les risques de crédit.

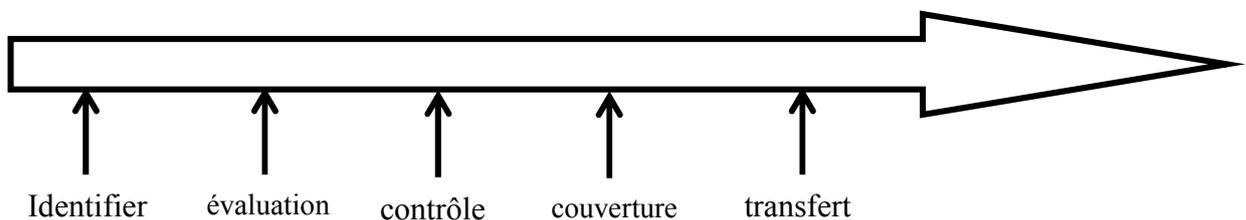
### 2-1- l'origine de mot «risque» :

En se plaçant sur une rétrospective historique, l'activité bancaire s'est développée dès le départ sur l'acceptation de prêter de l'argent contre une forme de rémunération, les intérêts. Ce qui constituait déjà en soit une acceptation d'un risque, celui du non remboursement du prêt et des intérêts. De ce fait, il est clair que l'activité bancaire a toujours été intrinsèquement porteuse de risques.

Etymologiquement , le mot risque est issu du mot latin « re –secare » qui renvoie à la notion de rupture dans un équilibre par rapport à une situation attendue , et de modification par rapport à une attente donnée.<sup>13</sup>

❖ **Le processus de gestion de risque :** La gestion des risques bancaires correspond à l'ensemble des techniques, outils et dispositifs organisationnels mis en place par la banque pour identifier, mesurer et surveiller les risques auxquels elle est confrontée

Figure 1 : processus de gestion de risque



**Source :** katrtout Dounya « la notation interne :outil du gestion de risque de crédit ,diplome du étude bancaire (DSEB),2008 ;p4

- **Identifier le risque :** les risques spécifiques et les sources de ses risques auxquels une entreprise est soumise doivent être identifiés et définis ;
- **Evaluer le risque :** ce qui inclut d'une part évaluer la perte potentiellement générée par la réalisation de risque, d'autre part (et c'est encore plus difficile) estimer la probabilité de réalisation de risque.

<sup>13</sup> MATHIEU ET MICHEL ,l'explication bancaire et le risque de crédit , les crédit d'organisation ,paris , 1995 ,p20

En effet, il est nécessaire de déterminer l'impact potentiel du risque car il ne serait pas rationnel d'appliquer des mesures coûteuses pour prévenir un risque faible.

➤ **Contrôle de risque** : qui consiste à limiter a priori l'exposition en définissant des limites au –delà desquelles il n'est plus possible de prendre une position sans l'autorisation d'un responsable risque. Cette méthode est particulièrement utilisée pour le contrôle du risque crédit

Elle vise à éviter la prise de risque au –delà d'une limite jugée acceptable.

➤ **La couverture contre le risque** : qui consiste à prendre une position sur des instruments financière, souvent des produits dérivés, dont la valeur varie en sens inverse des actifs exposés au risque. C'est donc en cas de réalisation du risque que la couverture intervient pour en diminuer les effets. par contre, si le risque ne se réalise pas, la couverture aura seulement généré un cout .

➤ **Le transfert de risque** : il est possible de transférer le risque sur un tiers, soit en sous-traitant une activité, soit en souscrivant une assurance.

➤ Le transfert peut également se faire à travers la titrisation qui constitue une alternative à l'assurance et qui est particulièrement adaptée aux risque à fort impact, il s'agit du transfert du risque sur le marché financier.

## 2-2- définition du risque de crédit :

le risque de crédit est l'un des plus anciens risque auquel sont confrontées les banques .et constitue même la principale source de pertes monétaires de ces établissements financières.

Le risque de crédit peut être défini comme « le risque de pertes consécutives au risque de défaut d'un emprunteur sur un engagement de remboursement de dettes contractées auprès d'un établissement bancaire » .<sup>14</sup>

## 2-3- typologie du risque de crédit :

Le risque de crédit prend trois formes différentes :

- le risque de défaut
- le risque de dégradation du spread de signature.
- Le risque de recouvrement

<sup>14</sup> RONCALLI.T ; « la gestion des risque financiers », Economica , paris , 2004 ,p.105

**2-3-1- le risque de défaut :**

Il correspond à l'incapacité ou au refus de la contrepartie le paiement de ses échéances.

Le comité de Bâle dans son second document consultatif, considère le défaut d'une contrepartie donnée est supposé être survenu si l'un, ou plusieurs, des quatre évènements suivant est constaté<sup>15</sup>

- l'emprunteur ne peut plus honorer ses obligations de remboursement (principal, intérêts, ou commission) en totalité .
- la constatation d'une perte portant sur l'une quelconque de ses facilités : comptabilisation d'une perte, restructuration de détresse impliquant une réduction ou rééchelonnement du principal, des intérêts ou des commissions .
- L'emprunteur est en défaut de paiement depuis 90 jours sur l'une quelconque de ces échéances .
- L'emprunteur est en faillite juridique .

Il y'a quatre (4) éléments qui interviennent dans sa mesure :<sup>16</sup>

- a) La probabilité de défaut « probability at default » PD : c'est la probabilité qu'une contrepartie fasse défaut. cette probabilité est déterminée pour un horizon donné ( généralement un an ) ;
- b) L'exposition en cas de défaut « exposure at default » EAD :c'est le montant des engagements de la contrepartie au moment de la défaillance . Elle représente donc la perte maximale en cas de défaut ;
- c) La perte en cas de défaut « lost given default » LGD : c'est la perte constatée une fois que la contrepartie fasse défaut, elle correspond au montant de la créance moins le recouvrement estimés après la défaillance ;
- d) L'échéance effective ou maturité (effective maturity » M :c'est le délai imparti donné a la contrepartie afin d'honorer ses engagements.

**2-3-2- le risque de dégradation du spread :**

Le spread de crédit est défini comme l'écart entre le remboursement de titres obligataires émis par un emprunteur public (supposé sans risque) et ceux par un emprunteur

<sup>15</sup> Sadri .A Bale 2 ED AGFEE ,paris 2004 page 186.

<sup>16</sup> JACOB.H et SARDI A « management des risques bancaire, edition AFGES .paris, 2001 p186.

privé (de quelque qualité qu'il soit). C'est donc une prime de risque qui lui est associée : plus le risque est élevé, plus le spread est élevé.

Le risque de spread est le risque de voir se dégrader la qualité de la contrepartie et donc des flux (remboursement et intérêts) espérés de cette contrepartie.

Ce risque peut être mesuré d'une façon séparée pour chaque contrepartie ou globalement sur tout le portefeuille de crédit.

### **2-3-3- risque de l'incertitude de recouvrement :**

C'est le risque lié au taux de recouvrement de la créance, ce taux détermine le montant qui sera récupéré suite à la défaillance de la contrepartie après avoir entrepris des procédures judiciaires.

### **2-4- les conséquences du risque de crédit sur l'activité bancaire :**

Le risque de crédit peut affecter la rentabilité de la banque et son résultat à travers les dotations aux provisions, donc le risque de crédit a plusieurs effets négatifs sur l'activité bancaire notamment :

#### **2-4-1- La dégradation de rating de la banque :**

Le rating de la banque estime sa capacité à remplir ses obligations. Parmi les critères dont les agences de notation se basent pour attribuer la note, le résultat réalisé par la banque.

Ceci dit qu'une baisse de ce résultat peut ramener l'agence à réviser le rating de la banque à la baisse, ce qui portera atteinte à l'image de marque de la banque. Ainsi, cette baisse va éveiller une défiance de la part des déposants qui les incitera à retirer leur fonds de la banque, provoquant par ce fait un risque d'illiquidité.

#### **2-4-2- La dégradation de la solvabilité de la banque :**

Le recours aux fonds propres de la banque pour absorber les pertes survenues ou couvrir les risques courants pourrait conduire, à un terme moyen ou long, à l'insolvabilité de la banque.

**2-4-3- un risque systémique :**

Le risque de crédit peut entraîner par un effet de contagion une crise systémique. En effet, la faillite d'une banque, en raison de la dégradation de sa situation financière et de son insolvabilité, peut provoquer celle d'une autre. La banque en faillite ne remboursant pas celle qui lui a prêté des fonds sur le marché interbancaire peut lui causer des problèmes de liquidité et donc entraîner sa chute

**2-4-4- dégradation de la relation banque /client :**

Une diminution des résultats de la banque à cause du non remboursement de ses créances oblige la banque à augmenter les taux des prêts afin de pouvoir absorber les pertes enregistrées.

Cette augmentation des taux des crédits induit l'exclusion d'une partie de clientèle même solvable à toute possibilité de contracter des prêts et donc le recours à la concurrence pour financer leurs besoins.

### Section 03 : l'évolution des normes prudentielles relative ou risque de crédit et la réglementation algérienne.

#### 1-1- Présentation du comité de Bâle :

Le comité de Bâle est un organisme de réflexion et de proposition sur la supervision bancaire créée en 1974 suite à de graves turbulences sur les marchés des changes et dans les secteurs bancaires (faillite de la banque Oest – allemande Herstatt – faisant 620 millions de dollars de pertes). Il est domicilié à la banque des règlements internationaux (BRI) à Bale en Suisse d'où son nom comité de Bale, il est composé de hauts représentants des autorités de contrôles bancaires et des banques centrales de G 10\*.

Le comité se concentra sur le risque de crédit et il vise à assurer la stabilité et la fiabilité du système bancaire et financier en édictant des normes prudentielles s'appliquant aux banques

Les tâches du comité de Bale sont<sup>17</sup> :

- L'échange d'informations sur les pratiques nationales de contrôle ;
- L'amélioration de l'efficacité des techniques mises en œuvre pour la surveillance de l'activité bancaire internationale ;
- La fixation de normes prudentielles minimales dans les domaines où elles apparaissent souhaitables.

#### Statut juridique :

Le comité de Bale n'est investi d'aucune autorité supranationale formelle et ses décisions n'ont pas force exécutoire. Pour exécuter son mandat, celui-ci s'en remet aux engagements pris par ses membres.

Les travaux des comités de Bale ont abouti à la publication de trois grands accords : Bale 1 en 1988, Bale 2 en 2004 et Bale 3 en 2010 (pas encore mis en œuvre).

---

<sup>17</sup> ARNAUD DE SERVIGNY ET IVAN ZELENKO, « le risque de crédit face à la crise » 4<sup>ème</sup> édition, ed Dunod, Paris, 2006, p.251.

\*G10 a été élargi et regroupe actuellement : l'Allemagne, la Belgique, le Canada, les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas, la Suède, la Suisse, le Luxembourg et l'Espagne.

**3-2-1-L'accord de Bale1 de 1988 :**

Le comité de Bale a publié en 1988 son premier accord portant principalement sur les exigences minimales de fond propre que les banques et les établissements de crédits doivent respecter. Cet accord a été conçu pour assurer la pérennité de la banque face a ses principaux risques (risque de crédit et risque de marché) en définissant un niveau de fond propre réglementaire minimum pour couvrir les risques de crédit .

Le accord de Bale a mise en place un ratio de solvabilité dit ratio de solvabilité dit ratio de Cook qui s'exprime par le rapport du montant du fond au montant du crédit distribués .Ce ratio est défini comme suite :

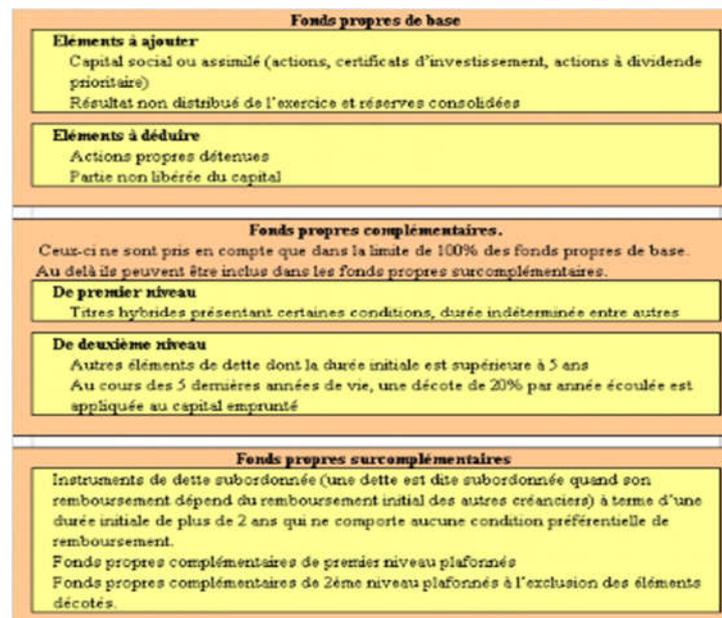
**Ratio de Cook = fonds propres réglementaires / actifs et hors bilan pondérés**

Il signifie que lorsqu'une banque prête 100 UM à un client, elle doit disposer d'au minimum 8UM de fond propre et utiliser au maximum 92 UM de ses autres sources de financement tel que dépôts, emprunts , financement interbancaire... etc.

Le numérateur, nommé aussi « capital réglementaire », comprend les fond propre de base (capital réserves) et les fond propre complémentaire (les dettes subordonnées dont le remboursement n'intervient qu'après celui de toutes les autres dettes ) .

Le dominateur du ratio : engagement pondères comprend les fonds propres de bas (capital et réserve ) et les fonds propres complémentaire ( les dettes subordonnées : dont le remboursement n'intervient qu' après celui de toutes les autres dettes ).

Figure 02 : les fonds propres réglementaire



Source :www.marchés –financiers.net

➤ **Les actifs pondérés**<sup>18</sup> : Comprennent les actifs au bilan et au hors bilan :

➤ les actifs au bilan : sont repartis en quatre catégories de risque : les actifs pondérés à 0% , 20% , 50% , et 100% . Les pondérations des éléments du bilan selon le type de la créance et des débiteurs sont comme suit :

- **0%** pour « **les créances sans risque** » ce sont les créances sur les Etats membres de L'OCDE (organisation pour le commerce et le Développement Economique).
- **20%** pour « **les créances à problèmes potentiels** », ce sont les créances sur les institutions internationales , les collectivités territoriales et les banques d'Etats membres de l'OCDE.
- **50%** pour « **créances très risqué** », ce sont les créances hypothécaires pour l'habitat
- **100%** pour « **créance compromises** », se sont les autres créances

<sup>18</sup>ARNAUD DE SERVIGNY ET ZELENKO. « le risque de crédit face a la crise » 4 ème édition , ed Dunod , paris 2006 , p256.

Tableau 01 : Echelle De pondération prévue par le comité de Bale

Pondération	Contreparties
0%	Actifs sans risque (liquidité, créance vis –à-vis des états et des banques centrales de l’OCDE ). OCDE : Organisation pour la coopération et le développement économique.
20%	Créances sur des banques et collectivités locales de l’OCDE , créance sur les banques dont le siège social est situé dans un pays de l’OCDE.
50%	Engagements garantie par des hypothèques ou un crédit bail mobilier .
100%	tous les autres élémentd d’actifs ,dont les crédits à la clientèle ( entreprises et particulier ) , la dette des PVD et des pays hors OCDE.

Source : Joel Bessis (1995) « gestion des risques et gestion Actif –passif des banques »  
edition DALLOZ »

### 3-2-2-Faiblesses de Bale 1 :

Toutefois, l’instauration de cet accord n’a pas eu l’effet escompté en ce sens ou il se révèle être insuffisant inadapté au nouvel environnement pour plusieurs raisons :

- Il ne prend pas en considération l’activité hors bilan des banques qui s’est fortement développée au cours des années 90.
- Il donne une mesure imparfaite du risque économique qui est insensible au risque parce qu’il ne différencie pas assez finement entre les niveaux de risque et néglige une dimension essentielles qu’est la qualité intrinsèque de la contrepartie.
- Les banques ont développé des modèles internes de mesure du risque et d’allocation des fonds propres qui sont beaucoup plus élaborés.
- Plusieurs risques importants ne sont pas pris en compte dans le calcul du ratio de Cook : risque opérationnel, risque de taux d’intérêt, risque de liquidité.

Le ratio Cooke n'était plus adapté au nouvel environnement sous la conjugaison de plusieurs facteurs :<sup>19</sup>

- Les fonds propres calculés selon les règles de Bâle I donnent tout au plus une mesure grossière du risque économique puisque les divers degrés d'exposition au risque de crédit ne sont pas suffisamment différenciés ; par exemple toutes les entreprises sont pondérées à 100%. Le ratio Cooke s'appuie sur une mesure rigide et simplificatrice du risque de crédit qui peut entraîner des effets pervers : des banques peuvent être incitées à prendre des risques sous-estimés par le ratio
- La prise de conscience que la seule exigence d'un capital minimum était insuffisante pour inciter les banques à gérer sainement leurs opérations. En effet, « toutes les banques qui ont fait faillite respectaient parfaitement le ratio Cook ! ». D'où la nécessité d'introduire des exigences qualitatives.

### 3-2-3-Bale 2 :

Le Nouvel Accord prudentiel de Bale de 2004, ou « Bale 2 » qui fait la suite aux accords de Bale 1, donne naissance au ratio plus complet celui de Mac Dounough.

Selon Luc Bernet-Rollande , l'architecture du nouveau ratio s'appuie sur trois piliers :

- Les Exigences minimales de fonds propres.
- Le Processus de surveillance prudentielle.
- Le Recours à la discipline de marché, via une communication financière efficace .<sup>20</sup>

### Pilier 1 (ratio Mc Donough \*) : l'exigence de fonds propres

En effet, la nouvelle réglementation prudentielle a introduit un nouveau ratio de solvabilité qui prend en compte l'ensemble des risques bancaires .ce ratio est appelé « ratio de MC Donough »

Ce ratio fixe une limite à l'encours pondérés des prêts accordés par un établissement en fonction de ces capitaux propres. Le niveau d'engagement des banques est ainsi limité par

<sup>19</sup> KHDR EN –NAJI « gestion des risque de Bale 2 a la BMCE », mémoire magistère , fincaail economics , p3.

<sup>20</sup> LUC BERNET –ROLLAND « principe de technique bancaire », edition Dunod, paris ,2006 ,p9.

\*Du nom du président du comité de bale à ce moument là William Mc Donnough .

leur propre solidité financière. Il est plus fin que le ratio COOK auquel il succède car il prend en compte le risque plus ou moins élevé des différents prêts accordés <sup>21</sup>

Le Ratio Mc Donough maintient inchangé à 8% le niveau des fonds propres réglementaires couvrant les risques encourus .En revanche, un calibrage de risque en fonction de sa qualité est exigé. A cet effet, on introduit la prise en compte des risques opérationnels (fraude et erreurs ) en complément du risque de crédit ou de contrepartie et de risque de marché .

Cette exigence fait passer d'un ratio Cook ou :

**Fond propre de la banque > 8 % du risque de crédits**

A un ratio Mc Donough ou :

**Fond propre de la banque > 8% des (risque de crédit +risque de marché +risque opérationnels)**

l'accord propose les pondérations suivantes :

**tableaux n 02** : la répartition des risques et leurs exigences en fonds propres .

Type de risque	Exigences en fonds propres	Répartition
<b>Credit</b>	6.8%	85%
<b>Marché</b>	0.24%	3%
<b>Opérationnel</b>	0.9%	12%
<b>Total</b>	8%	100%

**Source** : DOVIGIEN comptabilité et audit bancaire Dunod paris 2004 p303.

On constate à travers ces pondérations que le risque de crédit reste en tête en matière consommation de capital , En effet l'intégration du risque opérationnel comme variable dans le calcul des fonds propres dont doit disposer la banque pour la couverture de ces risques , représente la plus grande innovation de ce nouvel accord .

ou :

- Risque de crédit = actif pondérés par les risques
- Risque de marché = capital exigé pour la couverture du risque de marché \*12.5%
- Risque opérationnel =capital exigé pour la couverture du risque opérationnel \* 12.5%

<sup>21</sup> www .leschos.fr consulté le 23 /07 /2020.

## Pilier 2. La surveillance prudentielle :

L'objectif principal du pilier est de s'assurer que les banques évaluent au mieux l'adéquation de leurs fonds propres en regard de leur profil de risque<sup>22</sup>

Ce processus doit s'appuyer sur 4 principes :

- Les banques doivent disposer d'un processus d'évaluation du niveau global de fond propre et d'une stratégie permettant de maintenir ce niveau.
- Les autorités de contrôle sont chargées de vérifier et d'évaluer ce processus
- Les autorités de contrôle doivent attendre des banques qu'elles maintiennent des fonds propres supérieurs au ratio réglementaire.
- Les autorités de contrôle doivent exiger l'adoption rapide de mesures correctives si les trois premiers principes ne sont pas respectés.

Il n'y a aucun doute que si tous les pays avaient adopté Bale 2, cela représenterait vraiment une avance considérable dans la qualité de la surveillance bancaire à travers le globe.<sup>23</sup>

## Pilier 3 : la discipline de marché :

La discipline de marché doit être plus efficace en s'appuyant sur une communication financière qui favorise la transparence, notamment sur l'état des risques et la façon de les mesurer.

En effet, le comité de bale a cherché à favoriser la discipline de marché en élaborant un ensemble d'exigences de publication d'information permettant aux acteurs du marché d'évaluer dans la transparence, les principales données relatives au profil de risque d'une banque et à son niveau de capitalisation. Parmi ses données figurent des informations relatives au contrôle interne mise en œuvre par les banques tant pour le risque de crédit que pour le risque de marché et le risque opérationnel. La communication financière est donc l'instrument privilégié de la discipline de marché<sup>24</sup>.

<sup>22</sup> [www.voirin-consultants.com](http://www.voirin-consultants.com) : dossier du mois de juillet 2005 : « réforme de la gestion des risques dans les organisations bancaires : l'accord bale 2 ».

<sup>23</sup> Pierre – Yves CHANU Au delà des apparences techniques, une inquiétante réforme bancaire : les enjeux de bale 2 ANALYSE ET DOCUMENTS ECONOMIQUES – n 95 – février 2004.

<sup>24</sup> Dominique Lacoue – Labarthe : Bale 2 et IAS39 : les nouvelles exigences en fonds propres réglementaires des banques et l'évaluation en juste valeur des instruments financiers.

Donc la discipline de marché constitue une incitation pour les banques à adopter des stratégies efficaces et sûres. Dans le cas contraire, elles peuvent être sanctionnées par le marché (augmentation de coût de l'endettement, baisse des prix de l'action ....) ce qui peut freiner leur développement et diminuer la rentabilité des fonds propres.

▪ **Les réformes apportées en matière de risque de crédit :**

Le dispositif Bale 2, offre aux banques selon leur niveau de sophistication plusieurs options pour évaluer leurs risque de crédit.

«la deuxième innovation porte sur les méthodes d'évaluation du risque de crédit, c'est-à-dire sur le dénominateur du ratio de solvabilité. Les firmes régulées ont le choix entre une version révisée de la méthode standard actuelle, baptisée « new Cooke» et la mise en œuvre de modèles internes

Le risque de crédit, en fonction de leur activité, de leur taille, de leurs moyens humains, techniques et financiers les établissements choisiront l'une ou l'autre méthode d'évaluation. Par conséquent la nouvelle réglementation prudentielle introduit un degré de flexibilité supplémentaire dans la détermination du risque de crédit»<sup>25</sup>.

En effet, les deux grandes méthodes de calcul des exigences de fonds propres relative au risque de crédit son :

- Approche standard : l'approche la plus simple, consiste à évaluer le risque s'appuyant sur des évaluations externes.
- Approche notation interne ou IRB (Internal Rating Based approche) : la méthode la plus innovante qui permettrait aux banques d'utiliser leur système de notation interne.

➤ **Approche standard :**

L'estimation du risque de crédits et la détermination des exigences réglementaire en fonds propres basent sur des rating externes.

Deux nouveaux aspects caractérisent cette approche par rapport au précédent accord<sup>26</sup> :

- Introduction de nouvelles catégories de risque (20% , 50% ,150% ) pouvant atteindre 350% dans le cas d'actifs titriers disposant d'un rating BB+ ou inférieur .

<sup>25</sup> Jean –marc figuet « le traitement de risque de crédit dans l'accord de Bale2 : une évaluation » , article / anée 2003 ; p6

<sup>26</sup> ARNAUD DE SERVIGNY ET IVAN ZELENKO , P241

- Classement des emprunteurs en fonction de ratings externes, en tenant compte du type de l'emprunteur ( souverain , banque ...) comme auparavant , mais également de son niveau de risque de défaut , ce qui est nouveau . De manière remarquable, les risques souverains et les banques sont évalués de manière détaillée, non plus selon l'approche OCDE /non OCDE.

La distinction entre pays de L'OCDE et non OCDE ne s'applique pas aux engagements souverains ou bancaires. Les engagements à moins d'un an ont un facteur de conversion de 20% (au lieu de 0%).

➤ **L'approche notation interne ou IRB (internal rating based approach) :**

L'approche interne est basée sur des évaluations internes des banques, a pour l'objectif d'introduire plus de sensibilité dans la mesure de risque de crédit.

Cette approche permettra aux banques d'utiliser leur propre information sur la qualité de leur crédit et par laquelle l'expression du risque de contrepartie se fait par l'estimation des paramètres suivants :

- **Le défaut :** qui est l'état discret pour la contrepartie : ou la contrepartie est en défaut ou non .l'événement défaut se réalise avec une probabilité, appelée probabilité de défaut (**PD**) ;
- **L'exposition de crédit (CE) :** aussi connu comme l'exposition en cas de défaut (**EAD**) , qui est la valeur économique de la créance sur la contrepartie au moment du défaut ;
- **La perte en cas de défaut (LGD) :** qui représente la fraction de perte due ou défaut ;
- **L'échéance (E) :** « Effective Maturity ».

Ainsi, le modèle IRB prévoit que les banques s'appuieraient sur leurs estimation internes des paramètres de risque. Il comporte en effet deux variantes :

- L'approche IRB fondation, laisse aux banques la responsabilité de mesurer la probabilité de défaut (PD) pour chaque exposition mais impose la valeur des autre paramètres : la perte en cas de défaut (LGD) , le montant de l'exposition (EAD), et la maturité de crédit (M) <sup>27</sup>
- L'approche IRB Avancé prévoit que les banques calculent elles-mêmes, outre la PD, les trois autres variables qui interviennent dans la formule définissant le capital réglementaire (LGD, EAD et M)

<sup>27</sup> L'explication des paramètre (PD LGD et EAD ) est présentée dans le paragraphe .

- L'approche IRB (Internal rating Based Approach ) offre aux banque la possibilité de mètre en place , sous certaines conditions , leur propre système de notation interne .

### 3-2-4-Bale 3 :

Depuis 2007, la crise financière a durement impacté la place financière et l'économie mondiale et cette situation a démontré la non - adéquation du cadre réglementaire international (le comité de Bale) aux situations graves.

Le comité de Bale a décidé de procéder à la reforme de ce cadre réglementaire pour l'adapter à l'environnement bancaire volatil et incertain.

Le comité de Bale a publié dès juillet 2009 un ensemble de documents destinés à améliorer les trois piliers de Bale 2. Puis , le comité a publié, le 17 décembre 2009 , deux importants documents soumis à consultation (Strengthening the resilience of the banking sector l'international framwork risk measurement , standards and monitoring ).

Les accords de Bale 3 gardent la même structure en trois piliers de Bale 2 . Ils apportent toutefois des changements visant à renforcer la stabilité du secteur bancaire :

Renforcer la quantité et la qualité des fonds propres, à surveiller la liquidité, à instaurer un ratio de levier et introduire une dimension macro-prudentielle et contra-cyclique pour réduire les risques de débordement vers l'économie réelle, omettant cependant la surveillance du risque opérationnel

Les principales recommandations des accords de Bale 3 se déclinent comme suit : <sup>28</sup>

- Une amélioration de la qualité des fonds propres.
- Renforcement et amélioration de la qualité des fonds propres
- Amélioration de la gestion de liquidité.
- Maitrise de l'effet de levier.
- Couverture des risques du portefeuille de négociation

---

<sup>28</sup> 27 Bale III : les impacts à anticiper, KPMG, Mars 2011 publié sur le site :

[http://www.kpmg.com/FR/fr/IssuesAndInsights/ArticlesPublications/Documents/Bale\\_III\\_impacts\\_a\\_anticiper\\_mars2011.pdf](http://www.kpmg.com/FR/fr/IssuesAndInsights/ArticlesPublications/Documents/Bale_III_impacts_a_anticiper_mars2011.pdf)

### 1. Renforcement des fonds propres :

Pour une meilleure solvabilité les banques doivent introduire une définition plus stricte des fonds propre de base il s'agit donc d'allouer plus de fonds propres aux activités les plus risquées.

Ainsi, la réforme prévoit l'introduction d'un ratio « **core tier one** ». Ce ratio exprime mieux encore la solvabilité des banques.

En effet le ratio core tier 1 (noyau dur du fond propre des banques) se voit passer de 2% à 4.5% avec un coussin de sécurité supplémentaire de 2.5% et le ratio de solvabilité passe de 8% à 10.5%.

Il est à noter que ces réformes sont entrées en application en 2013 et s'étaleront progressivement jusqu'à 2019.

### 2. Amélioration de la gestion de risque de liquidité :

La comité de Bale propose la mise en place de deux ratios de liquidité :

- Le LCR « Liquidity Coverage Ratio » ratio court terme qui exigerait des banques internationales de maintenir en permanence un stock d'actif sans risque facilement négociable , afin de résister 30 jours à une crise .
- Le NCFR « Net stable Funding Ratio » ratio long terme en complément structurel de la norme de court terme , met en regard le financement stable disponible et le financement stable nécessaire sur 1 an .

### 3. la mise en place du ratio de l'effet de levier :

Sous la pression des Etats-Unis , qui utilisent depuis longtemps le leverage ratio avec une mesure de 4% le comité envisage d'en faire une mesure intégrée directement au premier pilier de Bale 2 , avec une norme temporaire de 3% .

Ce ratio de levier est défini par le rapport des fonds propres sur le total de bilan (total actif ou passif).<sup>29</sup>

---

<sup>29</sup> AZZI SOUAD , « mesure du risque de crédit a l'aide du modele credit risk », mémoire magistère , finance et actuariat , ENSSEA ,2012 , p33.

#### 4. Création de « coussin contra-cyclique » :

La régulation établit un coussin de protection appelé « contra-cyclique » maintenu à 0% dans le cas normal, et aller jusqu'à 2.5% en cas de croissance excessive de l'offre de crédit dans un pays ou une zone donnée.

##### ➤ Les limites de Bale 3 :

Même si les nouvelles réglementations du cadre de Bâle III semblent permettre d'éliminer une bonne partie du risque de liquidité bancaire et constituent un progrès considérable dans la gestion du risque de liquidité, leur application peut générer de nouveaux problèmes. En effet, le ratio de liquidité à court terme accorde de l'importance aux actifs non risqués comme les obligations d'État. Ainsi afin de satisfaire cette exigence réglementaire, les banques pourraient préférer prêter aux gouvernements et être moins incitées à prêter aux investisseurs. Cela réduira l'investissement privé. Cette baisse de l'investissement privé peut engendrer le ralentissement de l'activité économique si elle n'est pas compensée par l'accroissement de l'investissement public effectué grâce aux prêts bancaires. En outre, nous avons tous été témoins de la crise de la dette souveraine en 2011 dans la zone euro. Cette crise a montré que le risque de défaut d'un État peut exister et donc les obligations d'État peuvent être risquées et illiquides.

Le ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) présente également ses failles. La principale limite de ce ratio est en effet, qu'il va à l'encontre d'une des principales fonctions intrinsèques aux banques : la transformation de maturité. Les banques transforment les fonds à court terme tels que les dépôts d'épargne en emprunts à long terme comme les hypothèques. Ainsi, dans un objectif de réduire l'asymétrie de maturité tout en exigeant des banques qu'elles financent une bonne partie des actifs à long terme avec des fonds stables, le ratio structurel de liquidité à long terme pourrait pousser les banques à offrir moins de crédit et à une allocation des ressources non optimale. D'une part, une allocation de ressources peu efficiente impactera négativement la performance des banques et d'autre part le rétrécissement de l'activité de crédit entraînerait le ralentissement de l'activité économique .

### 3-3- la réglementation Algérienne :

Dans le cadre de l'exercice de son autorité de régulateur, la Banque d'Algérie a édicté un règlement qui sera applicable à partir du 1er Octobre 2014. Ce règlement prend son origine dans les accords de Bale II et de Bale III. Cette instruction apparait au journal officiel de la république Algérienne N°56 du 25 Septembre 2014 des nouveaux règlements de la Banque d'Algérie.

#### ➤ Article 02 :

Dans la mesure où il intègre la notion de risque et de la constitution du coussin de sécurité dans le calcul des coefficients de solvabilités des banques et des établissements financiers de ce fait Conformément au Règlement BA n°14-01 du 16 Février 2014 portant sur les coefficients de solvabilité applicables aux banques et établissements financiers en son article 2 qui stipule : « *Les banques et établissements financiers sont tenus de respecter en permanence, sur base individuelle ou consolidée, un coefficient minimum de solvabilité de 9,5 % entre, d'une part, le total de leurs fonds propres réglementaires et, d'autre part, la somme des risques de crédit, opérationnel et de marché pondérés* »<sup>30</sup>;

- Une pondération de 0%, pour les créances sur l'Etat ou assimilées ainsi que les dépôts à la banque d'Algérie ;
- Une pondération de 5%, pour les concours à des banques et établissements financiers installés en Algérie ;
- Une pondération de 20%, pour les concours à des établissements de crédits installés à l'étranger ;
- Une pondération de 100%, pour les crédits à la clientèle, au personnel et les titres de participation et de placements autres que ceux des banques et établissements financiers.

#### ➤ Article 03 :

Ainsi que l'article 3 qui précise que les risques de crédit, opérationnels et de marché doivent être couverts à hauteur d'au moins de 7 % par les fonds propres de base.

---

<sup>30</sup> Journal officiel algérien, délibération du conseil de la monnaie et du crédit ,le 16 février2014 ;p20.

➤ **Article 04 :**

Et l'article 4 qui expose la nécessité pour les banques et les établissements financiers de constituer en sus de la couverture prévue par l'article 2 un coussin dit de sécurité, composé de fonds propres de base et couvrant 2,5 % de leurs risques pondérés.

➤ **Article 05 :**

Quant à la composition du ratio de solvabilité, l'article 5 du même règlement précise que le numérateur du ratio est constitué des fonds propres réglementaires, et le dénominateur de la somme des expositions pondérées au titre du risque de crédit, opérationnel et de marché. Quand-aux pondérations retenues par la banque d'Algérie, elles sont fixées à 12,5 % du montant de l'exigence en fonds propres au titre des risques opérationnels et risques de marché. Concernant le risque de crédit il inclut les risques du bilan et du hors bilan.

➤ **Article 06 :**

Les banques et établissements financiers seront tenus de respecter les dispositions de ces articles dès l'entrée en application de ce règlement. Ils peuvent toutefois, bénéficier de délais accordés par la commission bancaire pour se conformer à ces exigences en fonds propres. Ceci a été expliqué dans les termes de l'article 6.

➤ **Article 07 :**

Cet article expose la possibilité pour la commission bancaire d'imposer aux banques et aux établissements financiers d'importance systémique, des normes de solvabilité supérieures à celles prévues aux articles 2 et 3 ci-dessus.

➤ **Article 08,09 et 10 :**

Ainsi, les articles 8, 9,10 de ce même règlement exposent avec précision la constitution des fonds propres des banques et des établissements financiers.

➤ **Article 12:**<sup>31</sup>

L'article 12 donne les facteurs de conversion des éléments du hors bilan étant les suivants :

---

<sup>31</sup> Journal officiel algérien, délibération du conseil de la monnaie et du crédit ,16 février 2014, page 21

- ❖ **Facteur de conversion (0 %)** : Facilités de découvert et engagements de prêter non utilisés qui peuvent être annulés sans condition à tout moment et sans préavis.
- ❖ **Facteur de conversion (20 %)** : Crédits documentaires accordés ou confirmés lorsque les marchandises correspondantes constituent une garantie.
- ❖ **Facteur de conversion (50 %)** :
  - engagements de payer résultant de crédits documentaires lorsque les marchandises correspondantes ne constituent pas une garantie ;
  - cautionnements de marché public, garanties de bonne fin et engagements douaniers et fiscaux ;
  - facilités irrévocables non utilisées, telles que découvert et engagement de prêter dont la durée initiale est supérieure à un (1) an ;
- ❖ **Facteur de conversion (100 %)** :
  - acceptations, garanties de crédits distribués ;
  - ouvertures de crédits irrévocables et cautionnements constituant des substituts de crédit ;
  - autres engagements par signature données de manière irrévocable.

**Conclusion :**

À travers ce chapitre, nous avons essayé de présenter des concepts sur le risque de crédits qui est le plus important des risques bancaires puisqu'il engendre des pertes graves pour le système bancaire.

Dans le cadre de la gestion de risque de crédit nous avons parlé de la réglementation prudentielle Baloise et son évolution de Bâle I à Bâle II et puis Bâle III .dont les textes ont été une source d'inspiration à la réglementation algérienne actuelle en matière de risque de crédit.

A cet effet, cette réglementation oblige les banques de suivre certain règle et normes de gestion de risque de crédit afin de faire face à ce risque majeur .elle doivent d'abord l'apprécier afin de le mieux gérer.

Le chapitre suivant sera donc consacré aux différentes méthodes d'appréciation du risque de crédit.

# **CHAPITRE 02**

## **Méthode d'évaluation de risque de crédit**

**Introduction :**

Le risque de crédit est le risque de pertes consécutives au défaut d'un emprunteur face à ses obligations ou la détermination de sa solidité financière.

Afin de minimiser l'impact du risque de crédit, les banques ont développé des modèles de plus en plus sophistiqués pour évaluer et gérer le risque de crédit. Cette sophistication accrue a été rendue possible par les innovations technologiques qui ont permis d'assurer une diffusion plus rapide et un meilleur traitement de l'information.

L'objet de ce chapitre est de présenter quelques méthodes de gestion du risque de crédit. Nous allons ainsi procéder suivant le plan ci-dessous :

- Dans une première section, on traitera la méthode de l'analyse financière.
- Ensuite, La deuxième section sera consacrée au modèle de crédit - scoring.
- une dernière section abordera la notation financière à savoir la notation interne et la notation externe .

## Section 01 : Analyse Financière

Pour mieux gérer le risque de crédit, il est important de connaître les différentes méthodes d'évaluation de risque de crédit.

Permi les méthodes qui permettent la prévision du risque : l'analyse financière. Cette méthode a connu un large succès au 20ème siècle mais ces dernières années elle est de moins en moins utilisée suite au développement des techniques plus pratique et plus sûres.

### 1-1- Définition de l'analyse financière :

L'analyse financière peut être définie comme « une démarche qui s'appuie sur l'examen critique de l'information comptable et financière fournie par une entreprise à destination des tiers , ayant pour but d'apprécier le plus objectivement possible sa performance financière et économique (rentabilité, pertinence des choix de gestion,...), sa solvabilité (risque potentiel qu'elle présente pour les tiers et capacité à faire face à ses engagements ) et en fin son patrimoine ». <sup>32</sup>

Selon **R.LAVAUD** : « l'analyse financière est un ensemble de technique d'osculation qui doivent permettre au praticien de faire un diagnostic sur la santé d'une entreprise pour avancer un pronostic sur son évolution, voir proposer des remèdes au cas où cela apparaîtrait nécessaire »

L'analyse financière a pour but d'établir un diagnostic sur la situation financière de l'entreprise, de porter un jugement sur son équilibre financier, c'est-à-dire sa solvabilité, sa rentabilité et son autonomie.

Elle est considérée comme outil d'aide à la décision d'octroi de crédit : c'est un ensemble de concepts, de méthodes et d'instruments qui permettent de formuler une appréciation relative à la situation financière de l'entreprise, aux risques qui l'affectent, au niveau et à la qualité de ses performances<sup>33</sup>

### 1-2- Objectifs de l'analyse financière :

L'analyse financière répond à plusieurs objectifs à savoir :

---

<sup>32</sup> L. JEAN PIERE, « Analyse financière », éd. DALLOZ, Paris, 2001, P.1.

<sup>33</sup> E.Cohen , « analyse financière » , Edition Economica, Paris ,1997,p7

- Soit d'évaluer la solvabilité de l'entreprise par exemple, et plus généralement pour nouer des relations d'affaires avec elle ;
- Soit d'estimer la valeur de l'entreprise dans une optique de cession de participation ou d'achat ou de vente d'action en bourse ;
- Comprendre le comportement économique et financier des entreprises et prévoir l'évolution de leurs structures financières dans le temps ;
- Les points forts, les points faibles et les potentialités de l'entreprise.

### 1-3- Les sources d'information de l'analyse financière

L'analyse financière s'effectue essentiellement à partir de l'information comptable et plus particulièrement à l'aide des comptes annuels comprenant :

#### 1-3-1- L'information comptable :

##### ➤ Le bilan :

le bilan est une synthèse des ressources de financement dont dispose l'entreprise à une date donnée (passif) et des utilisations de ces ressources (actifs). Celui –ci doit refléter le patrimoine de l'entreprise et doit être certifié par un commissaire aux comptes afin, de s'assurer de l'authenticité des informations qu'il comporte. Le bilan est constitué de deux colonnes : l'actif et le passif.

**L'actif** : L'actif représente l'ensemble du patrimoine d'une entité. il s'agit en fait de ce que possède l'entreprise dans sa globalité. Les éléments de l'actif se présentent par ordre de liquidité croissante (aptitude à être transformés en argent) .<sup>34</sup> D'où résulte un découpage en :

- Actif immobilisés : sont ceux dont la possession durable est nécessaire à l'exploitation de l'entreprise (terrains, construction, matériels..).
- Actif circulant : l'actif circulant représente les éléments de l'actif qui sont mobilisables à court terme. On y trouve les stocks servant à la production et les créances. Les créances se réfèrent aux sommes dues par les clients mais également à tout somme d'argent dues par les clients mais également à tout somme d'argent due a l'entreprise par des tiers.<sup>35</sup>

**Le passif** : Le passif distingue les ressources de l'entreprise selon leurs natures juridiques et financières.

<sup>34</sup> L-expert comptable .com. consulté le 25 aout 2020 a 13 :12

<sup>35</sup> [www.journeldunet.fr](http://www.journeldunet.fr) dictionnaire comptable et fiscale consulté 23 /08/2020 a 13 :15

Il représente les engagements patrimoniaux contractés par les entreprises à l'égard des tiers extérieurs (dettes) et à l'égard des propriétaires ou associés (capitaux propres). Selon l'origine des ressources, le passif est classé par ordre d'exigibilité croissant, il est donc naturel de trouver au passif la distinction entre les capitaux permanents et les capitaux à court terme.

**Figure 03 : Actif et passif du bilan financier**

ACTIF	PASSIF
Immobilisations	Fond propre
Stocks	Dettes à long et moyen terme
Réalizable	Dettes à court terme
Disponibilité	

Actif immobilisé = immobilisation

Actif circulant = stocks + réalisable + disponibilité

Capitaux permanents = fond propre + dette à long et moyen terme.

➤ **Le compte résultat :**

c'est un résultat des ressources obtenues (produits) et des coûts (charges) occasionnés par l'activité de l'entreprise pour une période donnée et qui fait apparaître le résultat, qui est la différence entre ces produits et ces charges.

Le TCR permet d'apprécier le niveau de l'évolution de l'activité et de la rentabilité.

➤ **Les documents annexes :** Ce sont des compléments d'information chiffrés et non chiffrés utiles à la compréhension du bilan et compte de résultat.

**1-3-2-l'information externe :**

En complément des documents obligatoires que doivent fournir les entreprises, l'analyste peut collecter des informations d'ordre financier et économique utiles au diagnostic financier grâce :

- la presse économique et financière, les études sectorielles ;
- les statistiques (ONS), la centrale des impayés, des risques et des bilans de la banque d'Algérie,...);
- les rapports et autres documents administratifs

- les banques ou bases de données ;
- les partenaires (pouvoirs publics, autres banques, clients,...) ;
- les chambres de commerce ;
- les visites sur site et entretiens avec les clients

#### **1-4- Traitement de l'information collectée :**

Après la collecte de l'information, on passe à l'étape de son traitement. C'est ainsi qu'on doit établir des bilans financier à partir des bilans comptable et calculer les soldes intermédiaires de gestion et calculer les ratios.

##### **1-4-1-Le passage du bilan comptable au bilan financier :**

➤ Bilan comptable : constitue l'outil de base de l'analyse financière. Toutefois , il présente quelque lacunes. Il est particulièrement difficile d'estimer la valeur de revente des stocks, la durée de vie utile des immobilisations et la valeur de recouvrement des créances clients.

Le bilan comptable ne prend pas en considération plusieurs éléments ayant une valeur économique à l'instar des ressources humaines.

➤ Le bilan financier : doit présenter le patrimoine réel de l'entreprise afin d'orienter efficacement la prise de décision, Il est utile de faire une réévaluation préalable des postes du bilan, selon des recommandations issues de l'évolution du marché, ce qui permettrait d'apprécier correctement la situation financière de l'entreprise. <sup>36</sup>

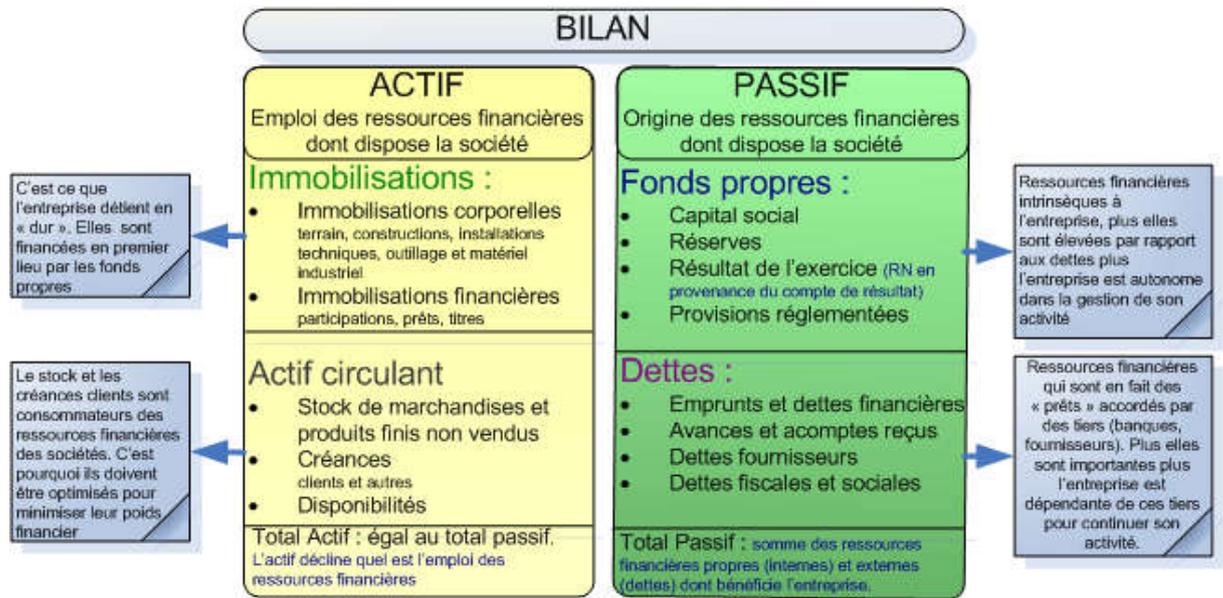
Donc pour passer du bilan comptable au bilan financier, il est nécessaire d'effectuer les opérations suivantes :

- Traitement des non-valeurs ;
- Réintégration des éléments hors-bilan;
- Réévaluation de certains postes du bilan;
- Reclassement et finalisation du bilan financier;

---

<sup>36</sup> fr.scribd.com consulté le 10aout 2020 le 13 :12

Figure 04 : tableau financière



Source : etrepaye.f

### 1-4-2-les soldes intermédiaires de gestion :

Les soldes intermédiaires de gestion (SIG) sont des éléments intermédiaires du compte de résultat, utilisés pour apprécier la performance des entreprises de manière plus fine et aussi pour pouvoir comparer les entreprises les unes avec les autres.

Les soldes intermédiaires de gestion permettent d'avoir une meilleure vue sur la formation du résultat en calculant les différences partielles entre certains produits et certaines charges.

En outre, les soldes intermédiaires de gestion peuvent servir à des comparaisons dans le temps (sur plusieurs années) et fournissent ainsi des explications quant aux variations du résultat d'un exercice par rapport à un autre.

Leur analyse et leur interprétation aident donc les responsables d'entreprise à mieux connaître les éléments constitutifs du résultat et à reconnaître des évolutions favorables ou défavorables.

On y retrouve :

<b>Marge commerciale</b> = Ventes Nettes-Coût d'achat des Marchandises
<b>Production de L'exercice</b> = Production Vendue+Production Stockée+Production Immobilisée
<b>Valeur Ajoutée</b> = Marge Commerciale+Production de L'exercice –consommations de l'exercice
<b>Excédent Brut d'Exploitation (E.B.E)</b> = Valeur Ajoutée+Subventions d'exploitation –Impôts et taxes –Charges du personnel

- EBE est un solde particulier qui représente le surplus créé par l'exploitation de l'entreprise après rémunération du facteur de production travail et des impôts liés à la production.
- L'excédent brut d'exploitation (EBE) est fondamental pour fournir un crédit à l'entreprise. En effet, une part de celui-ci représente le montant maximum d'échéance du crédit que peut supporter l'entreprise.

**Résultat d'exploitation** = EBE +produits divers +transfert de charges d'exploitation –frais divers –dotations aux amortissements et provisions

**Le résultat courant avant impôt** =résultat d'exploitation +résultat financier

**Le résultat exceptionnel** =produits exceptionnels-charges exceptionnel

**Le résultat net de l'exercice** = le résultat courant avant impôt (+ou) le résultat exceptionnel participation des salariés –impôts sur bénéfices

- **Capacité d'autofinancement (CAF):** capacité d'autofinancement est un indicateur -clé de l'activité de l'entreprise, obtenu à partir du compte de résultat. Il révèle le flux potentiel de trésorerie de l'entreprise, c'est-à-dire les ressources brute générée par son activité , dont elle dispose en fin d'exercice .<sup>37</sup>

<sup>37</sup>7 Fiche- pratique chef d'entreprise.com

La CAF mesure l'aptitude de l'entreprise à générer un surplus monétaire pour :

- Renouveler et accroître l'actif immobilisé
- Rémunérer les apporteurs de fonds
- Rembourser les dettes financières
- Augmenter le fond de roulement

Elle peut calculée de la façon suivante :

$$\begin{aligned}
 \text{l'autofinancement} &= \text{résultat de l'exercice} + \text{dotation aux amortissements et provisions} \\
 &\quad - \text{repris sur amortissement et provision} \\
 &\quad + \text{Valeur comptable des éléments cédés} \\
 &\quad - \text{produits des cessions d'éléments d'actif}
 \end{aligned}$$

### 1-4-3-L'analyse par les ratios :

le ratio peut être défini comme « le rapport entre deux grandeurs significatives (masse de bilan, du compte de résultat, indicateur de gestion ...) ayant pour objectif de fournir des informations utiles et complémentaires aux données utilisés pour son calcul. Les ratios sont des outils de mesure et de contrôle de l'évolution dans le temps et dans l'espace d'un phénomène étudié en analyse financière ».<sup>38</sup>

Un ratio est un rapport entre deux quantités variables (indicateurs) entre lesquelles existe une relation logique, un ratio est un simple chiffre inexploitable dans le diagnostic financier

On distingue quatre types de ratio :

- Les ratios de structure ;
- Les ratios d'activité ;
- Les ratios de rentabilité ;
- Les ratios de solvabilité

<sup>38</sup> GRANDUGILLOT.B et F « analyse financière :les outils du diagnostic financière », ed . GUALINO ,paris , 2002 ,p137

➤ **Ratio de structure :**

Le ratio de structure financière (du bilan) soulignent le poids des grandes masses significatives de l'actif financier (long) et du passif financier (long) ; ils donnent une bonne image de l'évolution des emplois et des ressources durables<sup>39</sup>

➤ **Ratio de liquidité :**

« la liquidité d'une entreprise mesure son aptitude à faire face à son obligation (engagement) à court terme .elle implique la capacité de transformer rapidement les actifs circulant en disponibilité pour couvrir les dettes à court terme. ils sont établis dans le cadre d'une analyse liquidité –exigibilité »<sup>40</sup>

➤ **Les ratios de rentabilité :**

La rentabilité est un rapport entre un résultat et les moyens mise en oeuvre pour obtenir ce résultat . c'est un bon indicateur de croissance.

« la rentabilité fait référence à un résultat divisé par une grandeur telle que le chiffre d'affaire, l'actif total ou les capitaux propres »<sup>41</sup>

**Tableau n° 03 : les différents types de ratios.**

Type	Ratio	Formule
<b>Rentabilité</b>	La rentabilité commerciale	<b>Résultat net /CA</b>
	Rotation de capital	<b>CA/total bilan</b>
	Rentabilité économique	<b>Résultat net /total bilan</b>
	Autonomie financière d'endettement	<b>T.bilan/F.propre</b>
	Rentabilité financière	<b>Résultat net/fond propre</b>
	Rentabilité de l'activité	<b>CAF/CA</b>
<b>Liquidité</b>	Liquidité général	<b>Actif circulant/DCT</b>
	Liquidité restreint	<b>(VAR+VE)/DCT</b>
	Liquidité immédiate	<b>Valeur dispo/DCT</b>
<b>Solvabilité</b>	Risque liquidatif	<b>Fond propre/total bilan</b>

<sup>39</sup> PIGET PATRICK , « gestion financière de l'entreprise »Ed economica 1998 ;p106.

<sup>40</sup> CAPY Jerome ;KOHÉL Jacky , « Analyse financière » ; Ed Pearson et e-Node ,France 2003,p124.

<sup>41</sup> PIGET Patrick .op.cite p120.

	Capacité d'endettement	<b>Fond propre/F.permanent</b>
	Capacité de remboursement	<b>DMLT/CAF</b>
<b>Structure</b>	Evolution BFR	<b>BFR/CA*360</b>
	Evolution FR	<b>FR/CA*360</b>

**Source :** réalisé par nous- même

Le traitement par analyse financière à court terme, telle qu'elle est pratiquée par les banques, est une méthode classique d'appréhension du risque de crédit .la lenteur de sa réalisation et son caractère subjectif constitue des inconvénients majeurs affectant ses résultats.

De plus, les comptes de l'entreprise sont souvent aménagés pour donner une image plus flatteuse que la réalité, ce qui amènerait la banque à faire des appréciations erronées.

Par conséquent, le diagnostic financier nécessite pour une banque beaucoup de temps et un personnel qualifié, ce qui entraîne une augmentation des couts.

## Section 02 : le crédit Scoring

Le crédit scoring est un modèle de prévision de risque et d'évaluation des performances des entreprises à partir d'un modèle fondé sur des outils d'analyse statistique de grandeurs comptables et de ratios financier.

Cette méthode aboutit à la conception d'une fonction score qui est un indicateur de synthèse sur le degré de défaillance possible d'une entreprise.

### 2-1- Définition du modèle de score : <sup>42</sup>

« Les modèles de score sont des outils de mesure du risque qui utilisent des données historiques et des techniques statistiques. Leur objet est de déterminer les effets de diverses caractéristiques des emprunteurs sur leurs chances de faire défaut. Ils produisent des scores qui sont des notes mesurant le risque de défaut des emprunteurs potentiels ou ayant déjà bénéficié de prêts.les institutions financières peuvent utiliser ces notes pour ranger les emprunteurs en classes de risque. »

L'idée principale de scoring est de donner un score pour chaque emprunteur qui traduit un niveau supposé de degré de risque, ce score est basé sur plusieurs éléments pondérés qui sont des ratios financiers ou d'autres éléments extracomptables. Pour calculer ces ratios on utilise l'historique des performances passées des emprunteurs ; cette information est obtenue à partir des dossiers de crédit ou d'autres éléments extérieurs qui sont pondérés en vu de calculer le score, qui sera comparé à une autre norme pour savoir l'état de santé financière de l'entreprise en question

Donc l'objectif du Scoring est d'apprécier de façon synthétique la situation financière d'une entreprise et de la classer dans la catégorie d'entreprises saines ou défaillantes.

Le principe de Scoring est le suivant : déterminer les variables clés qui discriminent le plus les deux groupes d'entreprises (entreprise saines et entreprise défaillantes). Ensuite un indicateur appelé « score » qui permet de juger rapidement la situation d'une entreprise est calculé. Cet indicateur est élaboré sur la base de deux échantillons d'entreprises, jugées à priori saines ou défaillantes. Le score est d'autant plus fiable que le classement qu'il reproduit est proche de la réalité.

---

<sup>42</sup> M.DIESTCH et J.PETEY ; « mesure et gestion du risque de crédit dans les institutions financières » ; Edition ; revue banque ; 2008 ; P50.

**2-2- Historique du crédit Scoring :**

Bien que le crédit scoring ait été pour la première fois utilisé dans les années 1960 aux Etats-Unis, ses origines remontent en fait au début de 1914, lorsque J.MOODY publia la première grille de notation pour ses trades bonds (obligations commerciales). Brièvement, nous présentons les 40 dates clés du scoring crédit dans le tableau ci-dessous

**Tableau 04: l'histoire du crédit scoring en 10 dates.**

Dates	Evénement
2000 Av.JC	1ere utilisation du crédit en Assyrie, Babylone et en Egypt
1851	1ere utilisation de la notation (classement) crédit par John Bradsteet Pour ses commerçant demandeurs de crédit .
1909	John M Moody publie la 1ere grille de notation pour les obligations Commerciales négociées sur le marché ,USA
1927	1 er « crédit bureau » crée en Allemagne
1941	David Durand professeur de gestion au MIT écrit un rapport, et suggère le recours aux statistique pour assister la décision de crédit,USA.
1958	1 er application de Scoring par American investments
1967- 1970	Altman crée le « Z-score » à partir de l'analyse discriminante multi variée Réglementation des « crédits bureaux » par le crédit reporting act, USA
1995	Moody's KMV introduit le Risk -Calc pour le scoring des ratios financière (financail ratio scoring-FRS)
2000	Moody's KMV introduit le risk Calc pour le scoring des ratios financière (financial ratio scoring-FRS)
2004	Bale II recommande l'utilisation des méthodes satistique de prévision Du risque de crédit .

**Source :** R.ANDERSON. « the crédit toolkit », oxford university press 2007, p28.

### 2-3- la construction de modèle score :

La construction de modèle score suit un cheminement logique est méthodique, il regroupe quatre étapes :

#### 2-3-1- Le choix de critère de défaut et la construction des populations analysées ;

Pour construire un modèle de score, il convient de disposer de deux populations, une regroupe les emprunteurs ayant fait défaut et l'autre n'ayant pas fait défaut : en premier lieu il faut choisir un critère de défaut, le comité de Bâle dans ses documents consultatifs a précisé la définition de défaut :

- Le débiteur est dans l'incapacité de rembourser ;
- Le report du paiement est associé à un événement spécifique tel que l'abondance de créance, provision spécifique ou restructuration en période de difficultés ;
- Un retard de paiement plus 90 jours ;
- L'emprunteur est juridiquement en faillite ;

Sur la base de ce critère de défaut, il faut construire l'échantillon à utiliser, celui-ci doit contenir des données historiques sur la clientèle défailante et non défailante. On doit également retenir un horizon temporel pour le modèle.

« L'horizon est d'un an si l'on utilise l'information de l'année précédente N-1 pour prévoir les défauts de l'année en cour N. Le score mesure alors la probabilité de défaut à un an »<sup>43</sup>

#### 2-3-2- le choix des variables explicatives :

Les variables choisies doivent être indépendantes pour éviter la redondance de l'information. On peut utiliser divers types de données :

##### 2-3-2-1- les données comptables et financières :

Ce sont les états financiers des entreprises (bilan, TCR) qui permettent de calculer des ratios financiers ou des ratios qui présentent des postes des bilans et les soldes de TCR normés par rapport au total bilan ou le chiffre d'affaire retraçant les diverses dimensions du risque.

---

<sup>43</sup> DIETSCH Met Petey J « mesure et gestion du risque de crédit dans les institutions financière »ED.revenue banque édition ; paris ;2003.

**2-3-2-2- Les données bancaires :**

données du fonctionnement du compte permettant d'identifier la régularité du comportement de paiement des emprunteurs ainsi que la situation de leurs soldes, celle de leurs épargnes liquides ou financières et le poids relatif de leur endettement ;

**2-3-2-3- les données qualitatives :**

qui regroupent plusieurs informations importantes qui concernent l'entreprise (âge, catégorie socioprofessionnelle, position concurrentielle, qualité d'organisation et de gestion, localisation géographique, existence d'incident dans le passé).

**2-3-2-4- le choix de la technique utilisée :**

Il existe plusieurs techniques pour la construction d'un modèle de score : les techniques les plus répandues dans le secteur bancaire au cours de ces dernières années sont : l'analyse discriminante linéaire (ADL), et les modèles PROBIT et LOGIT.

**2-4- les méthodes de validations :**

c'est la dernière étape dans la construction d'un modèle de crédit de scoring. Cette étape consiste à mesurer la performance du modèle de crédit. Elle est fondée sur des procédures des tests de robustesse, sur un échantillon témoin qui n'entre pas dans la construction de l'échantillon.

Aussi, la qualité du modèle doit être analysée pour déterminer le pourcentage de bon classement qui doit surpasser la proportion des entreprises saines dans le portefeuille crédit, la validation du modèle passe aussi par la conformité des signes des coefficients du modèle du score aux principes de l'analyse financière.

La qualité prédictive du modèle est estimée par le taux de bons classements des entreprises saines et défaillantes. Il y a deux types d'erreur dans le classement des entreprises :

- **L'erreur de type I** : c'est le fait de classer une entreprise défaillante comme étant saine, elle est l'erreur la plus grave est généralement la plus ciblée à minimiser. Ce genre d'erreur donne lieu, dans le cas de l'octroi de crédit, à des pertes réelles.
- **L'erreur de type II** : c'est le fait de classer une entreprise saine comme étant défaillante, ce genre d'erreur donne lieu à des pertes d'opportunité.

## 2-5- les avantages et les limites des modèles de score :<sup>44</sup>

### 2-5-1- les avantages :

L'utilisation des méthodes de score dans le milieu bancaire comme un outil d'aide à la décision offre plusieurs avantages :

- Facilite l'opération d'octroi de crédit par les banques pour les emprunteurs qui ont un bon score ;
- Présenté sous forme d'un indicateur synthétique facile à analyser ;
- Il est cohérent, explicite et on peut le tester avant l'utiliser ;
- Il est objectif car il se base sur des outils mathématiques et économétriques ;
- Il permet un traitement de masse de population nombreuses d'emprunteurs ;
- La durée de traitement est réduite, et les outils de scoring sont peu coûteux.

### 2-5-2- les limites :

Cependant, il présente certains inconvénients dont les principaux sont :

- En général, l'élaboration d'un modèle score nécessite une base de données composée d'au moins de (1000 dossiers) jugés mauvais selon le critère de défaut retenu et très peu de banques disposent de ces données informatisées ;
- Les méthodes de score sont figées dans le temps ; elles ne suivent pas l'évolution du secteur pour lesquelles elles ont été construites ainsi que la situation économique ;
- Les modèles de score capturent mal les changements de toute nature qui modifient l'attitude des emprunteurs par rapport au défaut ;
- Les modèles de score se basent sur des hypothèses et des conditions de redistributions, qui sont difficilement démontrables en pratique ;
- Le crédit de Scoring n'approuve pas, il ne peut que rejeter ; ainsi l'absence des clients refusés par les chargés de crédit dans notre base de données donc il ne peut pas comparer avec ces refus, donc le pronostic sur un prêt qui n'a pas été approuvé par une évaluation subjective ;
- Le crédit Scoring ne rejette jamais, il met en évidence les emprunteurs très risqués (par rapport au critère de défaut), il revient au chargé de crédit et au comité de crédit de décider sur le sort de ces derniers

---

<sup>44</sup> Cours DSEB, séminaire crédit scoring

- Le crédit Scoring suppose qu'une bonne partie de risque est expliquée par les variables existant dans la base de données, en négligeant celles n'y figurant pas ;
- Il en résulte parfois des coûts très élevés à cause des erreurs de classement (erreur de type 1, erreur de type 2).

### Section 03 : la notation financière

Le rating est un mot d'origine américaine qui veut dire « évaluation » ; il désigne à la fois un processus (l'analyse de risque) et son résultat final (la note). Selon le comité de Bâle, il est défini comme suit « l'ensemble des processus, méthodes, contrôles ainsi que les systèmes de collecte et l'informatique qui permettent d'évaluer le risque de crédit, d'attribuer des notations internes et de quantifier les estimations de défaut et de pertes ».

« un processus d'évaluation du risque attaché à titre de créance, synthétisé en une note, permettant un classement en fonction des caractéristiques particulières du titre proposé et des garanties offertes par l'émetteur »<sup>45</sup>

#### 3-1- les types de notation :

Il existe deux types de notation :

##### 3-1-1- La notation externe :

La notation externe est du ressort des agences de notation. Le comité de Bâle définit les agences de notation comme des organisations commerciales dont l'activité consiste à évaluer la qualité de crédit de différents types d'emprunteurs. Selon le comité de Bâle, il existe environ 130 agences de notation de par le monde répondant à la définition proposée ci-dessus.

Cette technique est apparue aux USA dans les années 1910. Les agences de notation se sont d'abord intéressées à l'analyse financière et à l'élaboration de statistiques sur l'industrie américaine, puis ont développé l'activité de notation. La première note a été accordée aux compagnies de chemin de fer américaines par Moody's Industry Services en 1909. La notation devient, après la faillite de la première entreprise de transport américaine (en 1970, la Penn Central Transportation Company) inévitable car les investisseurs étaient de plus en plus sélectifs sur les titres qu'ils s'échangeaient.<sup>46</sup>

Ces agences se basent dans leur notation sur des lettres allant de triple A « AAA », qualité de crédit la plus élevée à D défaut de paiement constaté ou imminent, elles divisent leur notation en :

<sup>45</sup> KARYOTIS.D « la notation financière : une nouvelle approche du risque » ; la revue banque Editeur ,paris ,1995,p16.

<sup>46</sup> BOUDINA Mohamed Oussama « l'évaluation du risque de crédit lié au financement des petites et moyennes entreprises », mémoire de fin de cycle , esc ,2016,p58

- **Notation à court terme** : Juge de la capacité du débiteur à remplir ses engagements à un an.
- **Notation à long terme** : Estime la capacité du débiteur à remplir ses obligations à plus d'un an. Plus la note est bonne moins l'émetteur de l'emprunt paiera cher.

Le tableau suivant présente plus d'explication

**Tableau n 5** : principales notations financière

Moody's		Standard & Poor's		Fitch Ratings		Commentaire
Long	Court	Long	Court	Long	Court	
[A] comme: (aucun résultat)						
Aaa		AAA		AAA		"Prime" Sécurité maximale
Aa1		AA+	A-1+	AA+	A1+	High Grade. Qualité haute ou bonne
Aa2	P-1	AA		AA		
Aa3		AA-		AA-		
A1		A+	A-1	A+	A1	Upper Medium Grade. Qualité moyenne
A2		A		A		
A3	P-2	A-	A-2	A-	A2	
Baa1		BBB+		BBB+		Lower Medium Grade. Qualité moyenne inférieure
Baa2	P-3	BBB	A-3	BBB	A3	
Baa3		BBB-		BBB-		
Ba1		BB+		BB+		Non Investment Grade. Spéculatif
Ba2		BB		BB		
Ba3		BB-	B	BB-	B	
B1		B+		B+		Hautement spéculatif
B2		B		B		
B3		B-		B-		
Caa	Not Prime	CCC+				Risque substantiel. En mauvaise condition
Ca		CCC	C	CCC	C	
C		CCC-				
/				DDD		Extrêmement spéculatif
/				DD	/	
/		D	/	D	/	
						Peut être en défaut
						En défaut

source: le revue de presse des élèves des TES du lycée N

Comme on peut le voir, la notation à long terme est plus détaillée que la notation à court terme. Par exemple, les entreprises ayant reçu une notation long terme fitch de « AAA » à "AA-"recevront la même notation court terme "FI+". On conçoit en effet même intuitivement que deux entreprises qui ont un risque de défaut à long terme légèrement différent (plus important pour la société "AA-" que pour la société "AAA")auront, à court terme, un risque quasiment identique.

Même si les processus de notation financière des agences de notation diffèrent, les démarches suscitées sont les mêmes et le but est toujours d'améliorer l'information financière.

### 3-1-1-1- Les objectifs de la notation externe :<sup>47</sup>

Parmi les objectifs les plus importants de la notations externes, on peut citer :

- Faire une distinction entre les catégories de titre d'investissements et les titres de spéculation. En effet, les titres d'investissement présentent moins de défaut de paiement, alors que les titres de spéculation sont plus exposés au risque de défaillance ;
- Faciliter l'accès aux sources de financement pour les emprunteurs. En effet, les contreparties bien notées auront un accès facile aux marchés de capitaux et avec des taux intéressants, en raison du risque faible qu'elles présentent ;
- Porter une opinion sur le risque de défaillance de paiement d'un émetteur ou d'une émission qu'elle soit à court terme ou à long terme ;
- Faciliter la hiérarchisation des taux de financement à appliquer aux emprunteurs.

### 3-1-1-2- Les limites de la notation externe<sup>48</sup>

- La notation ne peut donner qu'une appréciation instantanée d'un titre, ses limites résultent de la part laissée à l'appréciation subjective dans toute analyse du risque. Globalement, les notations ne sont pas à l'abri d'une défaillance ou d'un accident de marché.
- Les critiques pouvant être faites à la notation portent sur les insuffisances du travail analytique des agences, sur son coût prohibitif pour des émetteurs aux besoins d'emprunt limités et sur l'influence excessive de la note sur les investisseurs. Le marché de la notation, dominé par les américains, a un fonctionnement oligopolistique.

<sup>47</sup> BOUDINA Mouhamed Ossama « l'évaluation de risque de crédit lié ou financement des petites et moyennes entreprise », mémoire fin de cycle ,ESC , 2016, p58.

<sup>48</sup> A.Marie et P du SERT « risque et contrôle du risque » ; ED Economica ; p 37

### 3-1-2- La notation interne :

« Avec la notation interne, la banque évalue elle-même le risque de défaillance de la contrepartie, exploitant ainsi les informations privées qu'elle détient sur l'emprunteur du fait de la relation de long terme »<sup>49</sup>

Autre définition « Les notations internes constituent un indicateur clé, bien que sommaire, du risque inhérent à un crédit individuel. Les notations incorporent habituellement une appréciation du risque de perte, consécutive à la défaillance d'un emprunteur, fondée sur la prise en compte des informations adéquates d'ordre quantitatif et qualitatif »<sup>50</sup>

En effet les nouvelles recommandations de Bâle 2 visent à dépasser les difficultés et les limites de l'approche standard en proposant une méthode de calcul attribuant à chaque actif un poids de risque spécifique.

Ce poids doit tenir compte de l'ensemble des événements de crédit susceptibles d'en affecter la valeur : la probabilité de défaut (PD), et selon les banques et les portefeuilles ; éventuellement l'exposition en cas de défaut (EAD), la perte en cas de défaut (LGD) et l'échéance effective (M) des expositions considérées.

Ces principaux paramètres présentent la particularité de ne pouvoir être extraits directement de la comptabilité ou des données existantes, mais sont au contraire le résultat de calculs et d'estimations principalement fondées sur les données internes de la banque ou sur des informations de marché.

#### 3-1-2-1- Les buts et objectifs de la notation interne :

L'un des principaux buts de la notation interne est la classification des emprunteurs dans des classes de risques. Toutes les contreparties qui appartiennent à la même classe de risques doivent présenter les mêmes caractéristiques à savoir PD, LGD, EAD, UL et EL.

En outre les banques doivent apprécier la qualité intrinsèque de chaque risque porté à l'actif du bilan de la banque et de décrire chaque portefeuille par un niveau de risque bien déterminé.

<sup>49</sup> DE COUSSERGUES.S « gestion de la banque », éditions Dunod, paris, 2002, p159.

<sup>50</sup> Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, Panorama des pratiques observées dans les systèmes internes de notation des banques, Janvier 2000

Pour ce faire l'entretien de relations durables et étroites avec les clients reste la première priorité du banquier, pour qu'il puisse appréhender et apprécier l'exactitude des informations nécessaires à la notation qu'elles soient quantitatives ou bien qualitatives.

### 3-1-2-2- Les conditions de la mise en place d'un système de notation interne:

Pour élaborer un système de notation interne une banque doit se soumettre à certaines conditions, il s'agit principalement de :

#### 3-1-2-3- Conditions préalables :

- La qualité de l'information collectée et les caractéristiques du portefeuille de crédit ;
- L'existence d'un système d'information performant qui permettrait la mise à jour des notes et le classement de tout nouveau crédit ;
- La formation du personnel pour la bonne maîtrise de cet outil de gestion ;

#### 3-1-2-4- Conditions de validation du système de notation interne :

pour être adopté le système de notation doit répondre à certaines exigences à savoir :

##### a) Les exigences minimales :

- **La classification des expositions :** Dans l'approche fondée sur la notation interne, les banques doivent segmenter leurs portefeuilles de crédit en 6 catégories d'actifs. En effet, le comité de Bâle a proposé dans sa version préliminaire les six catégories d'actifs suivantes: entreprises, banques, emprunteurs souverains, banques de détail, financement de projets, les portefeuilles d'actions. Il convient de préciser que les banques gardent la possibilité d'utiliser leurs propres classifications des expositions tout en veillant à sa régularité dans le temps.
- **Les critères de différenciation significative des expositions :** un système de notation doit assurer une évaluation séparée du risque de défaut de l'emprunteur et des facteurs spécifiques à la transaction. En effet, le risque de défaut de l'emprunteur doit être indépendant de la nature des engagements dus par le bénéficiaire. Ainsi, les risques séparés sur le même emprunteur devraient être affectées à la même catégorie d'emprunteur. La banque doit donc avoir une évaluation séparée de la transaction.
- **Le nombre de classes pour les actifs :** un nombre de classes proche de 10 pour les actifs sains et de 2 ou 3 pour les actifs douteux ou non productifs, en incluant les classes additionnelles, est préconisé par le comité de Bâle. Il est également préconisé de choisir une échelle de notation de façon à faciliter la comparaison avec les échelles des agences de

- **Structure des catégories de risque de crédit** : la répartition des expositions à travers les classes de risques ne devrait rencontrer de concentration excessive sur une seule catégorie. En effet, une classe ne devrait contenir pas plus de 30% des risques bruts ;
- **Surveillance du risque de crédit** : la banque doit disposer d'une cellule indépendante de surveillance du risque de crédit qui est responsable de la conception, de la mise en œuvre et de l'efficacité du système de notation interne.

b) **les exigences minimales pour l'estimation des paramètres de défaut**.<sup>51</sup>

Les classes de risques doivent présenter les mêmes caractéristiques en terme de PD, LGD, et EAD qui nécessite l'utilisation des données internes voire externes pour que leur estimation soit cohérente et représentative.

**3-1-2-5- Les avantages et les limites de la notation interne :**

a) **Les avantages** :<sup>52</sup>

- **Une opportunité d'amélioration du reporting et du pilotage des activités de la banque** : Le système de notation interne (SNI) constitue un préalable à l'adoption d'une gestion sous forme de portefeuille de crédit dans la banque et offre l'opportunité d'une meilleure lecture du couple rentabilité-risque du portefeuille de la banque. En effet le SNI, permet d'intégrer le coût du risque dans la tarification du crédit. Aussi il permet de quantifier les risques, d'étudier leurs évolutions, leurs performances individuelles et collectives ainsi que l'impact de ce risque sur les résultats de la banque.
- **Une opportunité de conquête commerciale** : Un SNI fiable et performant favorise la simplification des circuits de décision, en permettant plus de délégation. Ainsi, il permet l'optimisation du processus d'octroi de crédit en le standardisant et en partageant l'information. Donc il permet la réduction de la durée de traitement des dossiers de crédit, un meilleur dimensionnement des structures et une meilleure productivité des traitements comptables relatifs au déclassement et au provisionnement des créances douteuses.
- **Une opportunité d'optimisation économique** : Le SNI permet une optimisation d'allocation des fonds propres économiques vis-à-vis des risques auxquels la banque est exposée. Ainsi la banque peut élaborer des modèles et des méthodes qui lui permettent

<sup>51</sup> D'après le document consultatif du comité de Bâle, Avril 2003

<sup>52</sup> E.DRESS ; Revue banque magazine ; N 639, septembre 2002

d'allouer d'une manière optimale ses fonds propres économiques, et ce en fonction de la consommation de fonds propres que présente chaque risque.

**b) Les limites :**<sup>53</sup>

- L'adoption d'un système de notation interne n'est pas sans risque ;
- L'accélération actuelle de l'économie ne permet pas de prévoir avec précision l'avenir des entreprises ;
- Les systèmes de notation interne ne sont pas totalement fiables et l'histoire le prouve.

En effet, les agences de notation n'ont pas su évaluer correctement le risque des émetteurs asiatiques avant que la crise se déclenche à la suite de la dévaluation du baht thaïlandais en juillet 1997 ; Les modèles de notation interne se basent sur des données historiques pour prévoir le risque de défaut des contreparties ce qui pousse à se demander si le passé peut prévoir l'avenir .

---

<sup>53</sup> BOUDINA Mohamed Oussama op.cit,p59

**Conclusion :**

Dans ce chapitre nous avons présenté quelques méthodes d'appréciation du risque crédit tel que l'analyse financière, le crédit scoring et la notation financière. Comme nous l'avons vu, l'ensemble de ces méthodes présente un même objectif : celui de l'appréciation du risque et la prévision de la défaillance des contreparties.

Chacune de ces méthodes présente des avantages et des limites et la banque qui a la décision de choisir celle qui lui convient le plus.

Le prochain chapitre, portera sur l'application de la méthode de notation financière au sein de la banque d'accueil.

# **CHAPITRE 03**

**l'application de la méthode  
cotation de risque  
emprunteur**

**Introduction :**

Dans ce qui précède, nous avons passé en revue les modèles les plus utilisés en matière d'évaluation du risque de crédit.

A cet effet, nous allons appliquer la méthode de cotation de risque emprunteur.

Cette technique se base sur une analyse complète et généralisée de la situation financière de l'emprunteur ainsi que la viabilité et la rentabilité de son projet afin d'aboutir d'une note de risque.

Pour cela ; le troisième chapitre est subdivisé en deux sections :

- La première sera réservée à la présentation de la BADR ainsi que la manière dont le risque de crédit est apprécié au sien de cette banque en insistant sur le système de Cotation.
- La deuxième sera consacrée à l'étude d'un cas pratique a travers lequel nous Présentons le système de la notation interne exercé par la BADR.

**Section 1 : Présentation de la banque d'accueil et le système de cotation.****1-1- Présentation de la Banque d'Agriculture et du Développement Rural****« BADR » :****1-1-1- Historique :**

La banque de l'agriculture et du développement rural est une institution financière nationale créée par décret n° 82-106 le 13 mars 1982.

La BADR est une société par action où le capital social est de 2 200.000.000 DA, chargée de fournir aux entreprises publiques économiques conseils et assistance dans l'utilisation et la gestion des moyens de paiement mis à leur disposition, et ce dans le respect du secret bancaire.

En vertu de la loi 90/10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit, la BADR est devenue une personne morale effectuant les opérations de réception des fonds du public, les opérations d'octroi des crédits ; ainsi que la mise à la disposition de la clientèle des moyens de paiement et de gestion. Depuis 1999, le capital social de la BADR a augmenté et atteint le seuil de 33.000.000.000 DA.

Constitué initialement de 140 agences, son réseau compte actuellement plus de 300 agences et 39 directions régionales. Quelques 7 000 cadres et employés travaillent au sein des structures centrales, régionales et locales. La densité de son réseau et l'importance de son effectif font de la BADR la première banque à réseau au niveau national. Son capital social à la fin de l'année 2016 a été déclaré 56.000.000.000 DZD<sup>54</sup>

**1-1-2- Les principales missions de la BADR :**

La BADR a deux principales missions :

- Le développement et la promotion des activités agricoles, agroalimentaires agroindustrielles et artisanales ;
- La promotion du monde rural.

De ce fait, elle propose une série de produits et services financiers (collecte de dépôts, octroi de différents types de crédit, opérations de commerce extérieur, mise à la disposition du client plusieurs moyens de paiement ...).

<sup>54</sup> <https://www.badr-bank.dz/2016>

### 1-1-3- Objectif de la BADR :

L'objectif stratégique de la BADR est axé sur deux points essentiels. Le premier concerne le développement des secteurs de l'agriculture, le développement rural et de la pêche dans leurs grandes dimensions. Le second objectif est l'amélioration de la bancarisation de l'économie algérienne et du monde rural en particulier.

### 1-2- Présentation du système de cotation de la BADR :

Une méthode d'appréciation du risque de crédit et de traitement des demandes de prêt est développée par la banque de l'agriculture et du développement rural (BADR) à la fin de l'année 2008. Cette méthode est appelée « méthode de cotation » sous forme de canevas d'où à partir des résultats de l'analyse financière est déduite automatiquement une note appelée « cote du risque emprunteur ».

#### 1-2-1- Définition :

La cotation du risque emprunteur est une appréciation quantitative de l'entreprise et de son environnement.

Elle repose sur l'attribution d'une note chiffrée traduisant de manière synthétique la qualité de l'entreprise et du risque pris ou à prendre sur elle.

#### 1-2-2- Échelle de cotation et éléments d'évaluation :

L'échelle de cotation du risque emprunteur comprend plusieurs niveaux de notes représentant des classes de risques. Dans le système de cotation retenue, les notes intermédiaires et la note finale sont symbolisées par un chiffre positionnant l'entreprise sur une échelle graduée de « 1 » à « 6 ».

##### 1-2-2-1- Côtes du risque emprunteur :

Les cotes du risque emprunteur correspondent à la classification du niveau de risque résultant de l'évaluation de l'entreprise. Elles ont les caractéristiques suivantes :

- Cote « 1 » : excellent risque, crédits bancaires totalement protégés
- Cote « 2 » : très bon risque, très peu d'incertitude sur la bonne issue des crédits
- Cote « 3 » : bon risque, crédits bancaires moyennement protégés
- Cote « 4 » : bien risqué, des incertitudes sur la récupération des crédits
- Cote « 5 » : fortement risqué, très forts doutes sur la récupération des crédits

- Cote « 6 » : extrêmement risqué, défaillance certaine, recouvrement fort aléatoire.

Chaque note contient trois niveaux A, B, C.

#### **1-2-2-2- Éléments d'évaluation :**

Trois éléments sont retenus dans l'évaluation du risque emprunteur, à savoir :

- l'entreprise et son activité
- l'entreprise et son management
- l'entreprise et son financement

Chaque élément d'évaluation se décline en critère d'appréciation et chaque critère fait ressortir une note pondérée.

**SECTION 02 : Etude cas pratique****2-1- Présentation de la relation**

Il y a lieu de noter que pour des raisons de secret professionnel et de confidentialité auxquelles est tenu le banquier ; les informations d'identification de la relation seront modifiées.

**Proposition de crédit**

Pouvoir : groupe régional d'exploitation « GRE »

Chargée de dossier : Nour el houda BEN LAKRI.

Site : GRE SETIF 019, sous direction d'exploitation, service crédit.

Nom de la relation : la SNC XXX (secret professionnel).

Date de création : en 2008

Date d'entrée en relation : 25/03/2008

Secteur d'activité principal : activité E.T.P.B.H

Forme juridique : société non collectif « SNC »

Principaux actionnaires : les deux frères

Total de l'engagement proposé sur l'emprunteur : 19 900 000 DA

Garanties : nantissement matériel

Conformité légale du dossier : oui

La SNC xxx avec un capital social de 500 000.00 est une affaire familiale créée et gérée par deux frères et activant dans le domaine de la ETPBH.

Cette société est une ancienne relation de notre banque dont la date d'ouverture du compte est de 25/03/2008.

➤ **Moyens et matériels :**

Selon la visite sur site conjointe GRE/ALE pour voir de visu les moyen que dispose cette entreprise ; la SNC frères xxx dispose les équipements suivants, à savoir :

- les camions
- les tracteurs ...
- Bétonnière
- Compacteur de la marque YTO
- Niveleuse XCMG
- RETROCHARGEUR JCB
- Véhicule utilitaire DACIA 4\*4
- Aussi cette relation dispose d'un parc de stationnement de 1000 m2.

➤ **Services :**

Le service fournis par cette relation tourne autour des travaux publics ; et selon la visite sur site conjointe GRE/ALE ; cinq (05) projets ont été en cours de réalisation , à savoir :

- projet1 : Assainissement de 900 m réalisé a hauteur de 60% ainsi qu'unstock de 90 buses de 6m.
- projet2 :Ouverture de piste achevée a 100%sur une distance de 800m dans le village de Bouzekout.
- projet3 :Ouverture de piste et travaux de bitume au niveau du village de Béni Mouhli achevée à 80% sur une distance de 5KM.
- projet4 :Réhabilitation d'une route au niveau du village bouzekout sur une distance de 3.8 KM réalisé a hauteur de 90%.
- projet5 :Travaux de gabionnage de 600m au niveau du village de anagou réalisés a 70%.

Cette entreprise évolue dans un marché porteur et dynamique et active sur un territoire national.

➤ **Environnement externe de l'entreprise**

Le service offert par cette relation est destiné aux entreprises publics et privés ainsi qu'aux personnes physiques.

Concurrents : une concurrence est exercée au niveau national et régional dans le domaine des EPTBH.

➤ **relation banque-client** :<sup>55</sup>

la société a bénéficié de deux type de crédit, le premier crédit rentrant dans le cadre d'investissement en date du 04/08/2009 pour un montant de 3 968 680 DA pour l'acquisition du matériel roulant). Cette relation a remboursé intégralement le crédit contracté avec notre siège. Et l'autre crédit rentrant dans le cadre « engagement par signature (caution de bonne exécution) » en date de 07/11/2013 pour un montant de 74 033 .41 DA.

➤ **Objet de la demande :**

SNC frères XXX sollicite un crédit d'investissement dont le but de faire l'extension des moyens de l'entreprise, le crédit sollicité est un crédit à moyen terme d'un montant de DA 19 900 000.00 pour le financement d'un nouveau matériel dont le coût global s'élève à DA 30 755 032.00.

Le matériel à acquérir est un tracteur plus deux camions.

- Structure de financement

Apport personnel (20%) = 6 151 006.64

Crédit bancaire (80%) = 24 604 025.6

Coût global (100%) = 30 755 032.00 en TTC

---

<sup>55</sup> Document fourni par la banque .

2-2- Analyse financière :

2-2-1-Présentation des Etats Financiers de l'entreprise :

Le retraitement des états financiers de la société (Bilan et Compte de Résultat) fait ressortir ce qui suit :

Tableaux n°6 : le bilan

actif	2017	2018	2019	passif	2017	2018	2019
<b>actif non courant</b>	21 433 882	38 104 084	33 317 405	<b>capitaux perm</b>	8 019 887	9 732 565	2 434 206
immobilisation nettes	18 953 549	33 086 699	28 815 908	capitaux prop	6 653 471	9 070 550	2 434 206
autre immob	2 480 333	5 017 385	4 501 497	dont résultat	2 272 794	2 957 319	1 934 206
<b>actif Courant</b>	8 674 635	7 363 792	26 267 976	<b>passif non courant</b>	1 366 416	662 015	0
Stocks	202 367	0	6 725 203	dont DLM	1 366 416	662 015	0
Créances	8 199 800	-27 741 083	18 650 581	<b>passif courant</b>	22 088 630	35 735 311	57 151 175
trésorerie active	272 468	4 622 709	892 192	dont fournisseur	9 922 628	11 012 940	22 960 218
<b>Total</b>	<b>30 108 517</b>	<b>45 467 876</b>	<b>59 585 381</b>	<b>trésorerie passive</b>	0	4 303 065	4 786 569
				<b>total</b>	30 108 517	45 467 876	59 585 381

Source : document interne de la banque

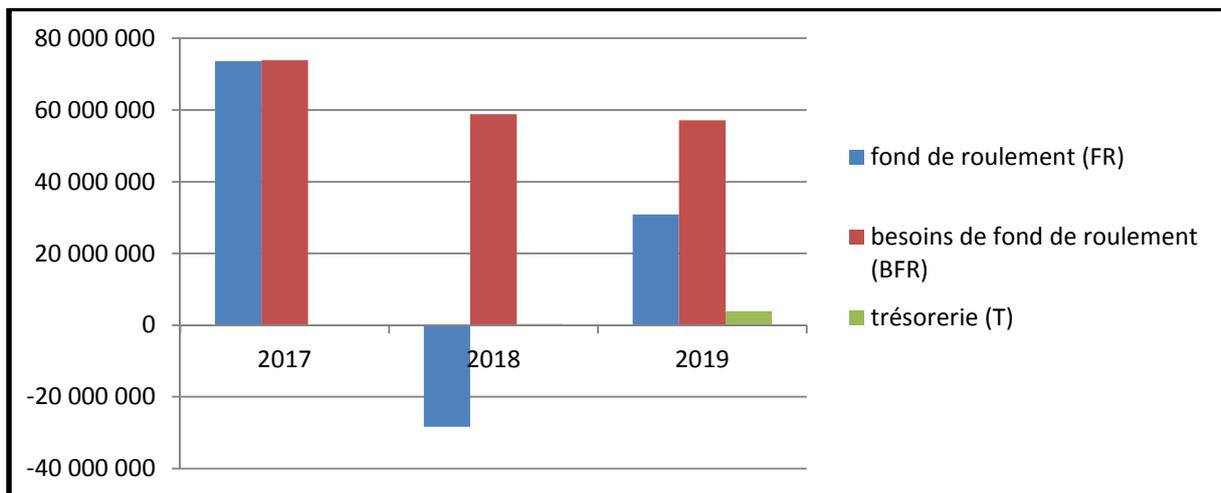
- le degré d'amortissement de l'immobilier est très important, ce qui dénote que le matériel est vétuste parallèlement à la nature de l'activité. Cette affaire peut continuer à fonctionner avec le matériel ancien, c'est ce qui a forcé le promoteur à renouveler parc.
- le poids de stock ne pèse pas sur l'affaire, **mais** en 2019 ce poste a connu une évolution de 60725 MDA représentant (20% de l'actif). En effet, la crise économique conjoncturelle que vit actuellement le pays se répercute inévitablement sur le circuit commercial des différents branches d'activité.
- les ressources permanentes après une situation négative en 2017, elles ont repris en 2018 et 2019 par des chiffres positifs.
- L'endettement n'est pas élevé et la trésorerie immédiate permet au besoin de désintéresser immédiatement de ces créanciers.

Tableau n°7 :indicateurs d'équilibre financière

	2017	2018	2019
fond de roulement (FR)	73 631 029	-28 371 519	30 883 199
besoins de fond de roulement (BFR)	73 903 497	58 799 680	57 097 339
trésorerie (T)	272 468	319 644	3 894 377
Equilibre financier a long terme	-0,43	0,26	0,07
ratio BFR	-0,42	-0,87	-0,09
ratio tresorerie	1	0,48	0,54

Source : doucement interne de la banque

Figure n5: BFR et FR.



- le fond de roulement est la différence entre les capitaux permanents (capitaux propres et dettes a long terme) et les immobilisation nettes.il représente les capitaux qui restent continuellement dans l'entreprise pour assurer le cycle d'exploitation.

le fond de roulement (FR) ratio de sécurité assure une couverture appréciable des actifs circulants (actif courant ) .Quant au besoin de fond de roulement (BFR),son niveau est justifié par :

- ✓ la faiblesse de ressources d'exploitation
- ✓ l'importance de besoin cyclique .

- le ratio de trésorerie qui est la différence entre le FR est le BFR (0.54) est appréciable Nonobstant de ce qui précède, nous pourrions déduire que cette affaire peut bénéficier de notre concours en toute quiétude pour accroître son activité et obtenir des résultats plus appréciables.

Tableau n°8 : Ratios de structure

	2017	2018	2019
dégré d'amortissement	0,34	0,31	0,4
autonomie financière	-0,06	0,07	0
risque liquidité général	-0,41	-0,64	-0,07
risque liquidatif	0,22	0,2	0,04
risque d'exploitaion	3,39	1,04	6,53

Source : doucement interne de la banque.

- Le degré d'amortissement à 40%. Nous parrait élevé ce qui dénote que le matériel n'est neuf, mais au regard de la nature d'activité, cette affaire peut continuer à fonctionner même avec un matériel ancien.
- le risque liquidatif de 0.22 en 2017, il passe en régressant à 0.20 en 2018 pour se situer à 0.04 en 2019.
- une autonomie financière bien que négative et constituée par l'avance bancaire.
- risque d'exploitation par contre a évalué de 3.39 en 2017 pour atteindre 6.53 en 2019.
- Nous pouvons conclure, que cette affaire présente une structure viable se caractérisant par un investissement adéquat qui sera renforcer par l'acquisition d'un nouveau matériel (acquisition de matériels roulant).

Tableau n 9 : ratio de gestion SCF

donnée saisies par l'analyste	2017	2018	2019
achat matière première	0	0	0
achat matière marchandise	0	0	0
effet à payer	0	0	0
effet à récupérer	0	0	
effet non échus	0	0	0
délais réglemeent clients	42	0	144
délais réglemeent fournisseur	0	0	0
risque d'exploitation	-652	-199	-363
taux d'intégration des frais financier	0,01	0	0,02
taux d'intégration des frais personnel	0,19	0,21	0,22

Source : doucement interne de la banque.

- Les délais de régalement client de 42 jours il passe à 144 jours en 2019,d'où le risque de gèle de trésorerie par rapport au délais règlement fournisseur.
- Les frais généraux d'exploitation (charge de personnel, frais financier impôts et taxes)se situent dans des proportion raisonnables , ce qui laisse apparaitre que l'exploitation(principale gérant) observe une rigueur dans les charges de fonctionnement.

Tableau n10 : ratios de rentabilité SCF.

	2017	2018	2019
rentabilité financière	0,34	0,33	0,79
rentabilité nette	0,06	0,006	0,06
encours d'escompte(valeurs saisies)	0	0	0
rentabilité économique	-0,01	0,18	0,11

Source :document interne de la banque.

- La rentabilité financière avec un seuil acceptable en 2017(0.34) évaluera pour atteindre (0.79) en 2019.

Par contre la rentabilité nette est quasi stagnante 0.6en 2017,2018 et 2019.

la rentabilité économique négative en 2017(-0.10),elle passe 0.18 à2018 et se stabilise à 0.11 en 2019.

Cependant et s'agissant d'une branche d'activité de bâtiment et avec les perspectives où les pouvoirs public donnent une importance capitale pour ce secteur afin de résoudre les problèmes du bâtiment et avec la perspective de la relance économique, il à prévoir que cette affaire pourrait développer une meilleure activité devant lui assurer des résultats plus performants susceptibles d'améliorer sa situation générale.

Tableau n° 11: SIG Consolidé.

rubriques	2017	2018	rapport 2ème-1ère an1ère an	2019	rapport 3ème-2ème An 2ème An
chiffre d'affaire net	40 641 241	51 317 986	0,26	30 607 928	-0,40
marge brute	0	0	0	0	0,00
production de l'exercice	40 641 241	51 317 986	0,26	34 607 928	-0,33
conso, March et Mat perm	26 956 036	37 993 956	0,41	11 546 959	-0,70
consomation de services	3 922 615	1 853 067	-0,53	14 084 634	6,60
valeur ajoutée	9 762 590	11 470 963	0,17	8 976 335	-0,22
excédent brut d'exploitation	-2 925 942	7 976 074	-3,73	6 392 581	-0,20
résultat opérationnel	-7 332 277	3 011 124	-1,41	2 121 791	-0,30
résultat financier	-101 627	-53 802	-0,47	-187 585	2,49
résultat ordinaire	-7 433 904	2 957 322	-1,4	1 934 206	-0,35
résultat Extraordinaire	0	0	0	0	0,00
résultat de l'exercice	-7 433 904	2 957 322	1,4	1 934 206	-0,35

Source : document interne de la banque.

Le chiffre d'affaire( CA) en régression, de 40 641 KDA en 2017 à 30 608 KDA, ce qui se répercute sur le résultat de l'exercice qui a connu une chute significative qui est de 2 957 KDA en 2017 et régresse pour atteindre 1 934 KDA en 2020.

En perspective de l'amélioration du marché du bâtiment, programme retenu par l'état, et l'extension de l'affaire par l'acquisition du nouveau matériel adéquat,nous permet d'apprécier un développement certain de l'activité.

Tableaux n 12 : compte résultat

Compte du Résultat PRÉVISIONNEL SCF			
KDA	Entreprise : SNC BELHAOUAS ET ASSOCIES		
Désignation	30	4	2 016
Ventes et produits annexes			7 920 076
Variation stocks produits finis et en cours			0
Production Immobilisée			0
Subvention d'exploitation			0
<b>I- PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>	<b>7 920 076</b>		<b>7 920 076</b>
Achats consommés			4 606 536
Services extérieurs et autres consommations			366 008
<b>II- CONSOMMATION DE L'EXERCICE</b>	<b>4 972 544</b>		<b>0</b>
<b>III- VALEUR AJOUTEE DE L'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>2 947 532</b>		<b>0</b>
63- Charges de personnel			624 218
62- Impôts, taxes, et versements assimilés			118 798
<b>IV- EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (III -63 -64)</b>	<b>2 204 516</b>		<b>0</b>
75- Autres produits opérationnels			0
65- Autres charges opérationnelles			0
68- Dot. aux amort., provis. et pertes de valeurs			1 597 382
78- Reprise sur pertes de valeur et provisions			0
<b>V-RESULTAT OPERATIONNEL (IV +75-65-68+78)</b>	<b>607 134</b>		<b>0</b>
76- Produits financiers			0
66- Charges financiers			0
<b>VI -RESULTAT FINANCIER (76 -66)</b>	<b>0</b>		<b>0</b>
<b>VII -RESULTAT ORDIN. AVANT IMPOTS (V + VI)</b>	<b>607 134</b>		<b>0</b>
695 - Impôts exigible sur résultats ordinaires			0
692-Impôts différés (Variation) sur résultats ordinaires			0
<b>VIII -RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES (VII-695-692)</b>	<b>607 134</b>		<b>0</b>
77- Elém. extraord. (produits)(à préciser)			0
67- Elém. extraord. (charges)(à préciser)			0
<b>IX- RESULTAT EXTRAORDINAIRE (67 -77)</b>	<b>0</b>		<b>0</b>
<b>X- RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>607 134</b>		<b>0</b>

- Nous avons considéré que les données prévisionnels de CA établis restent réalisables notamment après l'acquisition de matériels neufs se situant à 7 920 KDA à fin 2020 .
- La consommation de l'exercice sont à l'ordre de 4 972 KDA , là aussi, Le coefficient ne peut être maîtrisé proportion acceptable, ce qui conduit à une valeur ajoutée assez potentielle (2 947 KDA) ( selon le prix pratiqué de la marchandise) .

Le résultat de l'exploitation est potentiel, qui est de 607 KDA. Aussi, nous pouvons conclure que cette affaire développe une activité encourageante qui marque une progression et obtiens des résultats performants, et ce malgré les aléas difficile du marché du bâtiment.

**Etude de marché :**

**Figure n6 : étude de marché**

**Etude de Marché** Entreprise : SNC BELHAOUAS ET ASSOCIES

**1. Structure du marché :**

**1.1 Caractéristiques**

- Stratégique
- Dynamique
- Encadré

**1.2 Taille**

- Importante
- Suffisante
- Evolutive

**1.3 Obstacles**

- Concurrence
- Réglementation
- Logistique

**1.4 Incitations**

- Financement
- Fiscalité
- Accompagnement

**2. Produit / Service :**

**2.1 Offre**

- Abondante
- Stable
- Diversifiée

**2.2 Demande**

- Régulière
- Qualitative
- Versatile

**2.3 Prix**

- Administré
- Accessible
- Profitable

**2.4 Intrants**

- Monopolisés
- Disponibles
- Importés

L'étude de marché, cette entreprise de taille moyenne peut se maintenir dans cette activité ou la concurrence

est farouche et rude lui permettant d'avoir des offres diversifiées et de demande qualitative à un prix accessible et profitable

Tableau n 13 : équipement locaux :

désignation de l'équipement	fournisseur	prix unitaire	quantité	montant (U,M)
tracteur c 440 19 t 4*2	EURL TRUCKS algérie	13 378 477	1	13 378,48
camion benne 6*4 290cv5 +a/C18m	EURL GM trad	8 688 277	2	17 376,55
total				30 755 031

- Les équipements à acquérir sont deux camions à benne seront acquis du fournisseurs EURL GM et un tracteur C440 auprès du fournisseur EURL RNault trucks de 19 900 et un apport de 35.30%du promoteur soit 10 855 032

Tableau N 14 : TCR .

Unité : D.A		T.C.R ( Données Client)					Entreprise : SNC BELHAOUAS ET ASSOCIES
Rubrique	N - 1	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5	
Marchandise Vendue	0	90 680 700	99 748 770	108 816 840	117 884 910	126 021 050	
Marchandise Consommée	0	46 446 000	51 090 600	55 735 200	60 379 800	65 024 400	
Marge Brute	0	44 234 700	48 658 170	53 081 640	57 505 110	60 996 650	
Production Vendue	0	0	0	0	0	0	
Production Stockée	0	10 310 700	9 810 300	7 410 900	10 440 600	12 100 500	
Production Immobilisée	0	0	0	0	0	0	
Prestations de Service	0	21 915 500	24 107 050	26 298 600	28 490 150	30 681 700	
Prod Annexes & Subv Oper	0	0	0	0	0	0	
Consomm. & Achats	0	26 410 000	28 051 000	29 692 000	31 333 000	32 974 000	
Services Extérieurs	0	0	0	0	0	0	
Valeur Ajoutée	0	50 050 900	54 524 520	57 099 140	65 102 860	70 804 850	
Produits Divers	0	0	0	0	0	0	
Produits Financiers	0	0	0	0	0	0	
Charges du Personnel	0	18 910 000	20 801 000	21 692 000	22 585 000	23 474 000	
Impôts et taxes	0	2 458 138	2 703 870	2 949 750	3 195 580	3 441 390	
Charges Financières	0	1 586 000	1 744 600	1 903 200	2 061 800	2 920 400	
Autres Charges Operat	0	11 156 700	12 575 040	12 679 400	16 355 000	15 371 700	
Dotation Amortissements	0	7 242 110	7 242 110	7 242 110	7 242 110	7 242 110	
Resultat Brut	0	8 697 952	9 457 900	10 632 680	13 663 370	18 355 250	
R.H Exploit	0	0	0	0	0	0	
I.B.S	0	0	0	0	0	0	
Resultat Net	0	8 697 952	9 457 900	10 632 680	13 663 370	18 355 250	

- L'examen de TCR prévisionnel laisse apparaitre des chiffres qui nous semblent .En effet s'agissant d'une activité du secteur du bâtiment au les difficultés d'approvisionnement connus sur notre marché .la probabilité d'une activité accru reste possible.
- les consommation évaluent de 46 466 DA à la première année pour atteindre 65 024 KDA à la dernière année, qui conduire a seul valeur ajoutée potentiel
- le résultat net exprimant la rentabilité économique et un niveau acceptable, devant être amélioré par une intégration sur le marché

- Quand la rentabilité de capitaux (rentabilité financière) est considérable et ne peut faire l'objet de remarque ne peut faire l'objet de remarque

2-2-2- Analyse du Risque et attribution d'une note :

a) Entreprise et son activité

Tableau n 15 : notation de l'entreprise et son activité.

Banque de l'Agriculture et du Développement Rural								
GRILLE D'EVALUATION DES RISQUES						Entreprise		
N° DOSSIER	7 017 999 161					SNC		
A. l'Entreprise et son activité								
Critères	Pondération	Notation				Note Pondérée		
<b>Critère A1 Conjoncture</b>	20	1	2	3	4	5	6	0,40
<ul style="list-style-type: none"> <li>Stabilité des institutions.</li> <li>Evolution des indicateurs économiques.</li> <li>Dynamisme des Institution Financières.</li> <li>Rôle des partenaires sociaux.</li> <li>Efficacité des structures d'appuis.</li> </ul>		Excellente Conjoncture	Très Bonne Conjoncture	Bonne Conjoncture	Conjoncture Instable	Mauvaise Conjoncture	Très Mauvaise Conjoncture	
2								
<b>Critère A2 : Sous-Secteur</b>	30	1	2	3	4	5	6	0,90
<ul style="list-style-type: none"> <li>Importance du sous-secteur</li> <li>Profitabilité du sous-secteur.</li> <li>Pression de la concurrence.</li> <li>Poids de l'économie informelle.</li> <li>Incitations au développement.</li> </ul>		Sous-Secteur de Référence	Sous-Secteur Solide	Sous-Secteur Sain	Sous-Secteur Menacé	Sous-Secteur En Déclin	Sous-Secteur en déperdition	
3								
<b>Critère A3: Marché</b>	30	1	2	3	4	5	6	0,90
<ul style="list-style-type: none"> <li>Positionnement de l'entreprise.</li> <li>Réalisation de l'entreprise à l'export.</li> <li>Potential de croissance de l'entreprise.</li> <li>Politique commerciale de l'entreprise.</li> <li>Sensibilité de l'entreprise aux menaces.</li> </ul>		Entreprise Dominante	Entreprise Compétitive	Entreprise à Ressources	Entreprise Fragile	Entreprise Insignifiante	Entreprise en dérive	
3								
<b>Critère A4: Perspectives</b>	20	1	2	3	4	5	6	0,40
<ul style="list-style-type: none"> <li>Evolution de la réglementation.</li> <li>Fluctuation des taux de change.</li> <li>Stabilité du coût de financement.</li> <li>Flexibilité de la demande.</li> <li>Disponibilité des inputs.</li> </ul>		Perspectives Sûres	Perspectives Favorables	Perspectives Modérées	Perspectives Incertaines	Mauvaises Perspectives	Aucune Perspective	
2								
2,60								
<b>Note activité</b>								

Il en ressort une Note de 2.6 ce qui est satisfaisant. Le secteur des EBTPH reste porteur.

b) L'entreprise et son management

Tableau n°16 : Notation de l'entreprise et son management

Banque de l'Agriculture et du Développement Rural								
GRILLE D'EVALUATION DES RISQUES						Entreprise		
N° DOSSIER	7 017 999 161					SNC		
B. l'Entreprise et son Management								
Critères	Pondérations	Notation				Note Pondérée		
<b>Critère B1 : Ressources</b>	40	1	2	3	4	5	6	1,20
<ul style="list-style-type: none"> <li>Qualité des dirigeants / encadrement.</li> <li>Moyens techniques installés.</li> <li>Capacité financières déployées.</li> <li>Organisation de l'entreprise.</li> <li>Outils de pilotage, d'audits et de contrôle.</li> </ul>		Ressources Exceptionnelles	Ressources Prouvées	Ressources Acceptables	Ressources Insuffisantes	Ressources Déficiantes	Sans Ressources	
3								
<b>Critère B2 : Juridique</b>	30	1	2	3	4	5	6	0,60
<ul style="list-style-type: none"> <li>Forme juridique et répartition du capital.</li> <li>Modes de financements utilisés.</li> <li>Délimitation du patrimoine.</li> <li>Antécédents multi-relationnels.</li> <li>Appartenance à un groupe d'affaires.</li> </ul>		Juridiquement Parfaite	Juridiquement Conforme	Juridiquement Valable	Juridiquement Vulnérable	Juridiquement Défaillante	Juridiquement Sinistrée	
2								
<b>Critère B3 : Gestion</b>	30	1	2	3	4	5	6	0,60
<ul style="list-style-type: none"> <li>Transparence des comptes.</li> <li>Adaptation aux mutations.</li> <li>Mise à niveau et certification.</li> <li>Apport en qualité / technologie.</li> <li>Promotion du produit / service.</li> </ul>		Gestion Exemplaire	Gestion Dynamique	Bonne Gestion	Gestion Courante	Mauvaise Gestion	Non Gestion	
2								
<b>Note Management</b>								
2,40								

- Société créée en 2008 (PLUS DE 15 ans d'expériences dans le doMAINE). Cela grâce notamment à la qualité de Management et les moyens mis en oeuvre pour y parvenir.

Sur le plan Juridique, il s'agit d'une entreprise familiale ce qui engage la responsabilité des deux frères gérants. (Aucun changement de la Forme Juridique n'est prévu) ce qui nous amène à attribuer une note de 2. Sur l'ensemble la Note s'établie à 2.40.

c) **Entreprise et ses finances :**

**Tableau n 17 : notation Ratio d'équilibres**

N° DOSSIER		GRILLE D'EVALUATION DES RISQUES						Entreprise
7 017 999 161		C. L'ENTREPRISE ET SES FINANCES						SNC <del>SAURAGES ET ASSOCIES</del>
1- Equilibre Financier		Nombre d'exercices Traités						3
Critères	Pondération	1	2	3	4	5	6	Notes Pondérées
<b>Ratio Fonds de Roulement</b>	35	Sup à 1,2	Sup à 1,1 Inf à 1,2	Sup à 1 Inf à 1,1	Sup à 0,9 Inf à 1	Sup à 0,8 Inf à 0,9	Inf à 0,8	2,10
Capitaux Permanents / Immob. Nettes								
Note	6							
<b>Ratio B. F. R.</b>	40	Inf à 0,8	Sup à 0,8 Inf à 0,9	Sup à 0,9 Inf à 1	Sup à 1 Inf à 1,1	Sup à 1,1 Inf à 1,2	Sup à 1,2	0,40
Actif Circulant / D. C. T (Hors Trésorerie)								
Note	1							
<b>Ratio Trésorerie</b>	25	Sup à 1,3	Sup à 1,2 Inf à 1,3	Sup à 1,1 Inf à 1,2	Sup à 1 Inf à 1,1	Sup à 0,9 Inf à 1	Trésorerie Négative	1,25
F.R./B.F.R								
Note	5							
<b>Note équilibre</b>	3,75							

Il en ressort de l'analyse de la structure financière un équilibre Financier. Le fonds de roulement de l'entreprise est globalement satisfaisant. Le besoin en fonds de roulement (BFR) résulte du décalage dans le temps des recettes par rapport aux frais engagés pour générer celles-ci.

Pour conclure ; cette affaire présente une trésorerie positive.

d) Entreprise et sa structure

Tableau n 18 : notation Ratios de structures

GRILLE D'EVALUATION DES RISQUES								
N° DOSSIER 7 017 999 161		C. L'ENTREPRISE ET SES FINANCES				Entreprise		
2- Ratios de Structure		Nombre d'exercices Traités 3		SNC				
Critères	Pondération	1	2	3	4	5	6	Notes Pondérées
<b>Ratio de degré d'amortissement</b>	20	Inférieur à 10%	Sup à 10% Inf à 20%	Sup à 20% Inf à 40%	Sup à 40% Inf à 60%	Sup à 60% Inf à 80%	Sup à 80%	0,60
Amortissements / Immobil. Brut		Note 3						
<b>Ratio de financement externe</b>	20	Inf à 35%	Sup à 35% Inf à 45%	Sup à 45% Inf à 55%	Sup à 55% Inf à 65%	Sup à 65% Inf à 75%	Sup à 75%	0,20
DLMT / Capitaux Permanents		Note 1						
<b>Ratio de liquidité générale</b>	20	Sup à 1,2	Inf à 1,2 Sup à 1,1	Inf à 1,1 Sup à 1	Inf à 1 Sup à 0,9	Inf à 0,9 Sup à 0,8	Inf à 0,8	1,20
Actif circulant / DCT		Note 6						
<b>Ratio Risque Liquidatif</b>	30	Sup à 30%	Sup à 25% Inf à 30%	Sup à 20% Inf à 25%	Sup à 15% Inf à 20%	Sup à 10% Inf à 15%	Inf à 10%	1,50
Actif Net / Total Bilan		Note 5						
<b>Ratio Risque d'Exploitation</b>	10	Sup à 30%	Sup à 25% Inf à 30%	Sup à 20% Inf à 25%	Sup à 10% Inf à 20%	Sup = 0 % Inf à 10%	F. R < 0	0,10
Fonds de Roulement / Stock + Réalisable		Note 1						
<b>Note structure</b>	3,60							

- Globalement l'incidence des choix de la gestion sur la structure financière de l'entreprise est jugée bonne.

Le besoin de financement est supportable pour la société qui dégage suffisamment de liquidité pour le couvrir.

e) Entreprise et son activité

Tableau n 19 : notation ratio d'activité.

GRILLE D'EVALUATION DES RISQUES								
N° DOSSIER 7 017 999 161		C. L'ENTREPRISE ET SES FINANCES				Entreprise		
3- Ratios de Gestion		Nombre d'exercices Traités 3		SNC				
Critères	Pondération	1	2	3	4	5	6	Notes Pondérées
<b>Délais Clients</b>	25	Inf à 15 Jrs	Sup à 15 Jrs Inf à 30 Jrs	Sup à 30 Jrs Inf à 45 Jrs	Sup à 45 Jrs Inf à 60 Jrs	Sup à 60 Jrs Inf à 75 Jrs	Sup à 75 Jrs	1,50
client + EAR + EENE / C.A (TTC)		Note 6						
<b>Délais Fournisseurs</b>	25	Sup à 75 Jrs	Inf à 75 Jrs Sup à 60 Jrs	Inf à 60 Jrs Sup à 45 Jrs	Inf à 45 Jrs Sup à 30 Jrs	Inf à 30 Jrs Sup à 15 Jrs	Inf à 15 Jrs	1,50
FRS + EAP / Achat (TTC)		Note 6						
<b>Ratio Risque d'Activité</b>	20	Sup à 120 Jrs	Inf à 120 Jrs Sup à 90 Jrs	Inf à 90 Jrs Sup à 60 Jrs	Inf à 60 Jrs Sup à 30 Jrs	Inf à 30 Jrs Sup à 0	F. R Négatif	1,20
FR x 360 / CA		Note 6						
<b>Ratio d'Intégration F.P</b>	15	Inf à 25%	Inf à 30% Sup à 25%	Inf à 35% Sup à 30%	Inf à 40% Sup à 35%	Inf à 45% Sup à 40%	Sup à 45%	0,15
Frais du Personnel / Valeur Ajoutée		Note 1						
<b>Ratio d'Intégration F.F</b>	15	Inf à 15%	Inf à 20% Sup à 15%	Inf à 25% Sup à 20%	Inf à 30% Sup à 25%	Inf à 35% Sup à 30%	Sup à 35%	0,15
Frais Financiers/ Valeur Ajoutée		Note 1						
<b>Note gestion</b>	4,50							

- Globalement, la rentabilité de l'exploitation est bonne, de même que la sécrétion de liquidités .En conséquence, la société présente une profitabilité très satisfaisante.
- La capacité d'autofinancement et le résultat net sont relativement stables. La rentabilité Financière de l'entreprise est bonne.

Tableaux n 20 : La cotation du risque emprunteur :

Banque de l'Agriculture et du Développement Rural

Entreprise **SNC FRÈRES XXX ET ASSOCIÉS**

N° du dossier : **7 017 999 161**      Nombre d'exercices Traités : **3**

Cotation du Risque Emprunteur

Critères de Cotation	NOTE	Pondération %	Note Pondérée
l'Entreprise et son Activité	2,60	25	0,65
l'Entreprise et son Management	2,40	25	0,60
l'Entreprise et ses Finances	1,87	50	0,94
<i>Cotation du Risque</i>		100	<u>2,19</u>
Note Finale		<b>2</b>	<b>B</b>

**Conclusion générale :**

- La SNC frères XXX a la cote « 2 » ( très bon risque, très peu d'incertitude sur la bonne issue des crédits), ce qui équivaut à un très bon risque, très peu d'incertitude sur la bonne issue de nos engagements. La société est en effet solvable et son activité est jugée rentable.
- Pour conclure, et au regard de la demande croissante dans ces créance d'activité (bâtiment) au la demande de logement reste en croissance, il est considérer que la possibilité pour une activité développé existent.

L'analyse de mouvement de son compte, nous a permis de constater qu'il ne nous a pas confié la totalité de son chiffre d'affaire( une partie de son CA est remis a notre confrère BDL

Cependant , et en perspective de financement de notre banque , le client doit s'engager à confier tout son chiffre d'affaire par la domiciliation de toutes ses recettes

A signaler que Le cout de l'investissement est de 30 755 032 DA,10 855 032 DA soit apport personnel et 19 900 000 DA sollicité en crédit.

En ce qui nous concerne, il ya lieu de retenir l'effort fait dans le financement de son affaire et l'utilité de l'investissement projeté qui dégagera une rentabilité certaine, suffisante devront assurer l'issue finale des nos concours.

**Conclusion :**

Dans ce dernier chapitre, nous avons abordé la présentation de la BADR de Sétif et nous avons essayé de présenter le système de notation des entreprises de la BADR à travers cet exemple chiffrés.

En effet nous avons constaté que celui-ci aide énormément a la prise de décision, car il permet d'économiser le temps avec la rapidité de traitement de dossiers, de réduire les couts d'exploitation et de gestion.

Malgré ses avantages, cette méthode présent d'importants inconvénients qui fragilisent la fiabilité des notes accordés au entreprises ainsi que mesure de degré de risque. Ce qui amoindrit la certitude des notes obtenus à travers ce système de notation.

# **Conclusion générale**

**Conclusion générale :**

Le risque crédit est un élément qu'aucune institution ne peut éliminer, car c'est l'un des composants de l'opération d'octroi de crédit.

De ce fait la gestion des risques est devenue incontestablement l'un des domaines les plus importants pour toute institution financière, afin de maintenir la confiance et d'en assurer la pérennité de cette dernière.

Pour la banque la gestion de risque de crédit passe par une analyse du risque de défaillance qui a surtout été étudiée à travers les ratios financiers comme méthode traditionnelle d'appréciation de la qualité de leurs clients, mais elles ne peuvent se contenter de cet outil, seulement, pour la gestion de leurs relations avec leurs clients. C'est pour cela, il faudrait penser à élargir la gamme des outils de gestion de risque.

C'est pour cette raison que le comité de Bâle dans ses accords a proposé aux banques un nouvel outil qui est la notation interne car il apporte beaucoup quant à l'appréciation de l'analyse. Ce qui aura pour conséquence de permettre à la banque de mieux évaluer et de mieux gérer le risque de crédit. Cet instrument doit être privilégié et appliqué impérativement.

En Algérie jusqu'à présent ne disposent pas d'un système d'altère efficace leur permettant l'évaluation et l'appréciation du degré de risque de crédit, et ainsi avoir des outils fiables d'aide à la décision en matière d'octroi de crédit. Pour cela nous avons mis en place la méthode de notation sur l'évaluation et l'analyse de risque crédit-entreprise au niveau de la BADR.

Ce mémoire permet donc d'avoir une vue d'ensemble sur la gestion du risque de crédit au sein de l'établissement bancaire (BADR). Des éléments positifs ont été décelés, ils devront être maintenus et renforcés pour assurer la performance des banques. Cependant des points négatifs sont apparus, ils devront être impérativement corrigés pour ne pas nuire à l'activité. A la fin de ce projet la banque peut ainsi faire un constat sur l'efficacité de leur gestion des risques et mener des mesures correctrices par rapport aux différentes recommandations formulées. Chaque banque a une politique de crédit très précise et ses conseils ne pourront pas convenir à toutes les stratégies de prêt. Le secteur bancaire toujours en grande mutation n'est pas prêt de s'arrêter. De nouvelles techniques de gestion voient le jour pour que les banques puissent s'adapter à ces changements importants en restant efficaces.

En effet, après l'étude pratique que nous avons menée au niveau de la BADR, nous avons essayé d'appliquer sur son système de notation interne et avons constaté que celui-ci malgré son aide à la décision est loin d'être exhaustifs et complet et avons proposé quelque recommandation tel que décrit ci-dessus.

En conclusion, il s'agit d'entreprendre un effort de formation et de vulgarisation de la méthode tel que nous l'avons décrite auprès des analystes de la banque.

# **Bibliographie**

**I. ouvrage**

- A.Marie et P du SERT « risque et contrôle du risque » ; ED Economica .
- ARNAUD DE SERVIGNY ET IVAN ZELENGO , « le risque de crédit face a la crise » 4ème édition , ed Dunod , paris , 2006.
- AZZI SOUAD , « mesure du risque de crédit a l'aide du modele credit risk », mémoire magistère , finance et actuariat , ENSSEA ,2012 .
- BOUDINA Mohamed Oussama « l'évaluation du risque de crédit lié au financement des petites et moyennes entreprises », mémoire de fin de cycle , esc ,2016,.
- BOUDINA Mouhamed Ossama « l'évaluation de risque de crédit lié ou financement des petites et moyennes entreprise », mémoire fin de cycle ,ESC , 2016.
- BRANGER .J « traité d'économie bancaire :instrument juridique –techniques fondamentale »presses universitaires de France ,paris ,1975.
- CAPY Jerome ;KOHÉL Jacky , « Analyse financière » ; Ed Pearson et e-Node ,France 2003.
- Cécile Kharoubi et Philippe thomas : analyse du risque de crédit , edition 18 , rue fayette ,2013.
- Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, Panorama des pratiques observées dans les systèmes internes de notation des banques, Janvier 2000.
- DE COUSSERGUES.S « gestion de la banque »,editions Dunod, paris,2002,p159.
- DIETSCH Met Petey J « mesure et gestion du risque de crédit dans les institutions financière »ED.revenue banque edition ; paris ,2003.
- Droit bancaire edition DALLOZ .
- Dutailli .G , «le risque de crédit bancaire ».edition dalloz ,paris ,2003.
- E.Cohen , « analyse financière » , Edition Economica, Paris ,1997.
- FRANCOIS DESMICHT « pratique de l'activité bancaire , edition Dunod , France ,2004.
- GRANDUGILLOT.B et F « analyse financière :les outils du diagnostic financière » , ed . GUALINO ,paris , 2002 .
- JACOB.H et SARDI A « management des risques bancaire , edition AFGES .paris,2001.
- JEAN – MARC BÉGUIN arnad bernad « essentiels des technique bancaire » édition groupe eyrolles .
- Journal officiel algérien, délibération du conseil de la monnaie et du crédit ,16 février 2014.

- KARYOTIS.D « la notation financière : une nouvelle approche du risque » ; la revue banque Editeur ,paris ,1995.
- L. JEAN PIERE, « Analyse financière », éd. DALLOZ, Paris, 2001.
- LUC BERNET –ROLLAND « principe de technique bancaire », edition Dunod, paris, 2006 .
- LUC BERNET –ROLLANDE , «principes de technique bancaire » , 24 éme édition Dunod , Paris.
- M.DIESTCH et J.PETHEY ; « mesure et gestion du risque de crédit dans les institutions financières » ; Edition ; revue banque ; 2008.
- MATHIEU ET MICHEL ,l'explication bancaire et le risque de crédit , les crédit d'organisation ,paris , 1995 .
- Petit –Dutallis G : « le risque du crédit bancaire ,édution Dunond ;paris ;1999 .
- PIGET PATRICK , « gestion financière de l'entreprise »Ed economica 1998 .
- RONCALLI.T ; « la gestion des risque financiers » , Economica , paris , 2004.
- Sadri .A Bale 2 ED AGFEE ,paris 2004 .
- VANBRAG .N « crédit management et crédit scoring » , edition economica 1995 .

## II. Travaux universitaires

- AZZI SOUAD , « mesure du risque de crédit a l'aide du modele credit risk », mémoire magistère , finance et actuariat , ENSSEA ,2012 .
- BOUDINA Mohamed Oussama « l'évaluation du risque de crédit lié au financement des petites et moyennes entreprises », mémoire de fin de cycle , esc ,2016.
- KHDIR EN –NAJI « gestion des risque de Bale 2 a la BMCE », mémoire magistère , financail economics .

## III. Revues :

- E.DRESS ; Revue banque magazine ;N 639, septembre 2002.
- Dominique Lacoue – Labarthe : Bale 2 et IAS39 : les nouvelles exigences en fond propres réglementaires des banques et l'évaluation en juste valeur des instruments financiers
- le revue de presse des élèves des TES du lycée N

## IV. Articles :

- Cours DSEB, séminaire crédit scorin

- Jean –marc figuet « le traitement de risque de crédit dans l'accord de Bale2 : une évaluation » , article / anéé 2003.
- Journal officiel algérien, délibération du conseil de la monnaie et du crédit ,le 16 février2014 .

#### V. Texte réglementaire

- Guide et manuel des procedure de credit BEA avril 1997.
- D'après le document consultatif du comité de Bâle, Avril 2003.

#### VI. les sites :

- L-expert comptable .com. consulté le 25 aout 2020 a 13 :12
- [www.journeldunet.fr](http://www.journeldunet.fr) dictionnaire comptable et fiscale consulté 23 /08/2020 a 13 :15
- etrepaye.f
- www.marches –finacieres.net
- www .leschos.fr consulté le 23 /07 /2020.
- [www.voirin-consultants](http://www.voirin-consultants)
- 27 Bale III : les impacts à anticiper, KPMG, Mars 2011 publié sur le site :  
[http://www.kpmg.com/FR/fr/IssuesAndInsights/ArticlesPublications/Documents/Bale\\_III\\_impacts\\_a\\_anticiper\\_mars2011.pdf](http://www.kpmg.com/FR/fr/IssuesAndInsights/ArticlesPublications/Documents/Bale_III_impacts_a_anticiper_mars2011.pdf)
- L-expert comptable .com. consulté le 25 aout 2020 a 13 :12
- fr.scribd.com consulté le 10aout 2020 le 13 :12
- Fiche- pratique chef d'entreprise.com